

Rapport sur la  
solvabilité et la situation  
financière - 2020 -

# CCPMA PRÉVOYANCE



[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

---

# SOMMAIRE

---

<b>A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>4</b>
A.1 <b>Activité</b>	4
A.2 Résultats de souscription	5
A.3 Performance financière	8
A.4 Résultats des autres activités	10
A.5 Autres informations	10
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>11</b>
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	11
B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	15
B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	16
B.4 Système de contrôle interne	17
B.5 Fonction d'audit interne	18
B.6 Fonction actuarielle	18
B.7 Sous-traitance	19
B.8 Autres informations	19
<b>C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>21</b>
C.1 Risques stratégiques	22
C.2 Risques de souscription assurantielle vie	22
C.3 Risque de Marché	23
C.4 Risque de crédit (Défaut)	24
C.5 Risque de liquidité	24

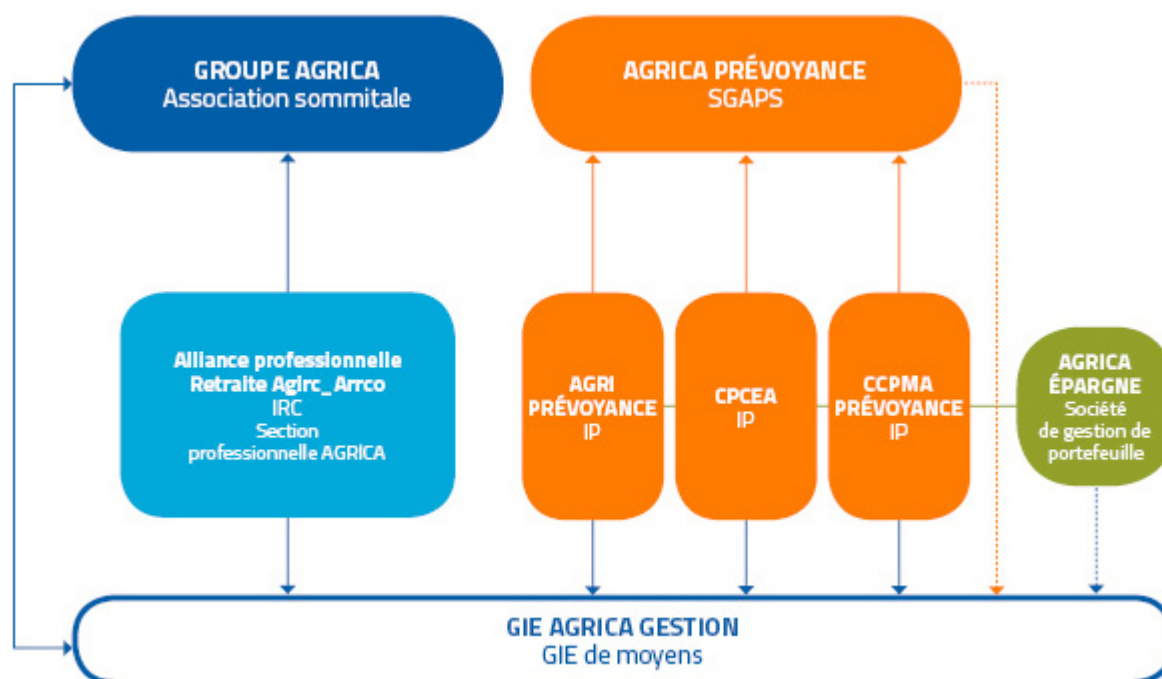
C.6	Risque opérationnel	24
C.7	Risques juridiques et conformités	25
C.8	Autres risques importants	26
C.9	Autres informations	26
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	27
D.1	Actifs	27
D.2	Provisions techniques	33
D.3	Autres passifs	40
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	40
D.5	Autres informations	40
E.	GESTION DU CAPITAL	41
E.1	FONDS PROPRES	41
E.2	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	43
E.3	UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	44
E.4	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	44
E.5	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	44
E.6	AUTRES INFORMATIONS	45
F.	ANNEXES	46

# A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

## A.1 Activité

### A.1.a Identité

Institutions membres du GROUPE AGRICA



### A.1.b Description de l'activité

CCPMA PRÉVOYANCE est l'institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles. Son objectif est de couvrir la totalité des conventions collectives santé, prévoyance et retraite par capitalisation, des salariés des coopératives de la MSA, du Crédit Agricole, de Groupama et d'organismes Agricoles du tertiaire. Le portefeuille de contrats de CCPMA PRÉVOYANCE est segmenté en quatre groupes de contrats.

#### - Régime d'adhésion

Le régime d'adhésion est le contrat historique de l'institution. Il couvre la prévoyance lourde (décès, obsèques, incapacité, invalidité) mais ne prévoit pas de complémentaire santé. Il est constitué de 5 branches professionnelles : Coopératives, Crédit Agricole, Groupama, MSA et Divers.

#### - Régime contractuel

L'adhésion au régime contractuel doit résulter d'un accord d'entreprise ou de branche professionnelle qui doit couvrir au minimum la prévoyance lourde. Les contrats ainsi souscrits sont des contrats « sur mesure » en termes de garanties.

#### - Régime optionnel

Les entreprises adhérentes au régime d'adhésion peuvent demander à compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles et/ou de prestations supplémentaires. De même, les entreprises adhérentes au régime contractuel peuvent compléter leur régime de prévoyance par la souscription de garanties optionnelles.

Les garanties optionnelles concernent notamment :

- La couverture frais de santé,
- La couverture du risque décès sous forme de rentes, d'allocations ou de capital,
- La constitution de pensions de retraite supplémentaire

Dans ce cadre, CCPMA PRÉVOYANCE assure un régime de retraite supplémentaire par capitalisation en euros (article 83 – branche 20) appelé « retraite supplémentaire ».

Les garanties prévoyance optionnelles viennent en complément des garanties du régime d'adhésion :

- Décès supplémentaire : capital décès additionnel
- Incapacité supplémentaire : réduction de la franchise prévue

#### - Régime de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE

CCPMA PRÉVOYANCE a accueilli l'institution de retraite supplémentaire CCPMA RETRAITE suite à fusion absorption à date d'effet comptable du 1er janvier 2008 et date d'effet juridique du 31 décembre 2008.

## A.1.c Objectifs et stratégies

Les syndicats membres du conseil d'administration ont souhaité développer l'offre santé qui ne fait pas partie du régime d'adhésion, ainsi que le régime de retraite supplémentaire par capitalisation. L'objectif est d'améliorer la couverture sociale des organismes professionnels agricoles fondateurs de CCPMA PRÉVOYANCE.

L'ouverture à la concurrence a nécessité de s'équiper d'un réseau commercial plus large, raison pour laquelle des accords de partenariat ont été noués avec ses deux principaux partenaires commerciaux, le Crédit Agricole et Groupama dans le cadre de l'offre Agricole. Afin d'accompagner son développement en santé, un partenariat a été conclu avec la Mutuelle Verte et CCMO.

Afin d'augmenter sa surface financière et répondre aux contraintes en capital liées à Solvabilité 2, une SGAPS a été créée avec AGRI PRÉVOYANCE et CPCEA.

Le nouveau Groupe ainsi constitué renforce ses moyens et sa surface financière pour augmenter encore son positionnement dans le monde agricole.

## A.2 Résultats de souscription

### A.2.a Performance globale de souscription

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct + réassurance acceptée)	361,4	360,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	18,8	-36,6
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT	15,1	22,7

Au terme de l'exercice 2020, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance globale de souscription des activités en hausse de 7,6 M€ par rapport à l'exercice antérieur. Cette performance globale de souscription est bien supérieure à la projection.

Les cotisations de l'exercice affichent un montant de 360,2 M€, en baisse de 0,4% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel se détériore fortement en affichant -36,6 M€, en comparaison de 18,8 M€ l'exercice précédent. La sinistralité des garanties arrêt de travail et la hausse des engagements en retraite supplémentaire détériorent le résultat technique de l'exercice. Le résultat de gestion est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent et meilleur qu'attendu.

Le résultat après impôt représente 22,7 M€, fin 2020 pour l'ensemble des activités, en augmentation par rapport à l'exercice précédent qui affichait un montant de 15,1 M€.

## A.2.b Résultats par ligne d'activité

### A.2.b.1 Performance de souscription des activités de prévoyance

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	201,2	194,9
RÉSULTAT ASSURANTIEL	1,1	-31,3
RATIO COMBINÉ	101%	121%

Au titre de l'exercice 2020, l'institution CCPMA PRÉVOYANCE présente une performance de souscription des activités de prévoyance en recul par rapport à l'exercice précédent, mais également par rapport à la projection du scénario Médian de l'ORSA.

Le chiffre d'affaires de l'exercice des garanties prévoyance affiche un montant de 194,9 M€, en régression de 3,2% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires est légèrement supérieur à la projection qui s'établissait à 193,9 M€.

Le résultat assurantiel affiche -31,3 M€ en comparaison de 1,1 M€ l'exercice précédent. La projection du scénario médian inscrivait un résultat de 1,0 M€. Le ratio combiné s'est détérioré à 121% contre 101% en 2019, alors que la projection tablait sur 99%.

### A.2.b.2 Performance des activités liées aux garanties vie

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	54,5	51,8
RÉSULTAT ASSURANTIEL	5,3	5,5
RATIO COMBINÉ	98%	97%

Le chiffre d'affaires de l'exercice relatif aux opérations vie (décès, indemnités funéraires, rentes, réassurance) s'élève à 51,8 M€ fin 2020, soit une diminution de 4,9%. Le chiffre d'affaires direct diminue dans les mêmes proportions à 45,4 M€, du fait de l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le résultat assurantiel des garanties vie est en légère augmentation à 5,5 M€ en 2020 contre 5,3 M€ l'exercice précédent, du fait d'une amélioration du résultat de gestion. Le ratio combine des garanties vie s'affiche à 97% par rapport au 98% de 2019.

### A.2.b.3 Performance des activités liées aux garanties arrêt de travail

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	93,5	89,9
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-1,2	-31,8
RATIO COMBINÉ	100%	140%

Le chiffre d'affaires des garanties arrêt de travail affiche 85,3 M€, soit une baisse de 3,9% par rapport à 2019.

Le résultat assurantiel des garanties arrêt de travail est négatif à -31,8 M€, comparé à -1,2 M€ l'exercice précédent. Le ratio combiné des garanties arrêt de travail s'affiche à 140% en 2020 contre 100% enregistré à fin 2019. La projection du scénario médian anticipait une baisse du résultat technique mais était plus optimiste avec un résultat de -4,1 M€ et un ratio combiné de 105%.

## A.2.b.4 Performance des activités liées au garanties santé

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	53,2	53,2
RÉSULTAT ASSURANTIEL	-3,1	-5,1
RATIO COMBINÉ	107%	110%

Le chiffre d'affaires des garanties santé représente 53,2 M€, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat assurantiel des garanties santé est négatif à hauteur de -5,1 M€ fin 2020, contre -3,1 M€ au titre de l'exercice précédent, principalement expliqué par la baisse du résultat technique. Le ratio combiné se dégrade à 110% en santé (+3 points). La projection du scénario médian était plus optimiste, avec -0,9 M€ et 102%.

## A.2.b.5 Performance globale de souscription des activités du régime retraite

En M€	2019	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (direct +réassurance acceptée)	160,6	165,3
RÉSULTAT ASSURANTIEL	17,7	-5,3
RÉSULTAT FINANCIER net d'IT	104,4	144,0
CHARGE PPB	-102,0	-106,1
RÉSULTAT	20,1	32,6

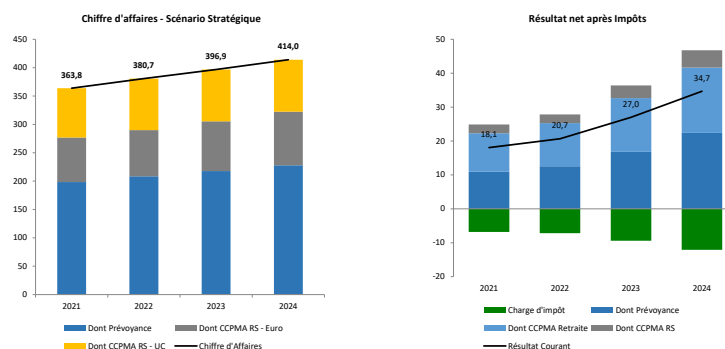
Le chiffre d'affaires du régime de retraite enregistre une hausse de 2,9% à 165,3 M€ due à la souscription de taux optionnels par de grandes entreprises et par la progression des versements individuels.

Le résultat financier net d'intérêts techniques représente 144,0 M€ en 2020, pour un rendement comptable du portefeuille du régime de retraite supplémentaire et de retraite sont respectivement de 3,98% et 5,01% (pour rappel : un résultat financier de 104,4 M€ et un rendement de 3,18% et 3,62% en 2019).

La charge de la provision pour participation bénéficiaire représente 106,1 M€ fin 2020 contre 102,0 M€ en 2019.

Le résultat courant conservé par l'institution, après provisions pour participation bénéficiaire, s'élève au montant de 32,6 M€ pour l'exercice écoulé contre 20,1 M€ précédemment.

## A.2.c Projection de chiffre d'affaires et de résultat sur la période 2021-2024



## A.2.d Consolidation groupe

Les comptes de CCPMA PRÉVOYANCE sont combinés à fin 2020, en vertu d'une convention de combinaison signée avec les autres institutions.

## A.3 Performance financière

### A.3.a Produits et dépenses par catégorie d'investissement

Classe d'investissements	2019 (en K€)	2020 (en K€)
Résultats net Immobilier	7 458	10 124
Résultat net portefeuille Titres	125 350	176 684
Résultat net Trésorerie	320	286
Frais internes de placement	-456	-241
<b>TOTAL</b>	<b>132 673</b>	<b>186 853</b>

Le rendement comptable moyen de l'institution s'élève à 4,16%.

En K€	Dividendes	Plus-values réalisées	Moins-values réalisées	Reprise/Dotatio PDD	TOTAL
Fonds non cotés	595	2 251	0	-1 152	1 697
Participations	1 263	125	0	-1 730	-343
OPCVM	0	145 060	-38 493	-164	106 403
<b>TOTAL</b>	<b>1 858</b>	<b>147 436</b>	<b>-38 493</b>	<b>-3 043</b>	<b>107 757</b>

Le niveau de plus-values latentes en fin de période est de 16,7% pour un Marché Actions qui termine l'année par un rallye boursier et des niveaux de valorisations obligataires portés des taux bas, possiblement de manière durable.

Frais financiers	2019 (en K€)	2020 (en K€)
Mandat immobilier	1 172	264
Mandat obligataires	3 849	3 659
Actions et OPC	617	206
Prestations de services	672	692
Frais internes de placement	456	241
<b>TOTAL</b>	<b>6 765</b>	<b>5 062</b>
Encours Moyen	4 889 760	5 283 150
<b>Taux moyen global</b>	<b>0,14%</b>	<b>0,10%</b>

Le niveau de frais, en légère diminution, traduit la continuité des travaux d'optimisation des coûts de gestion financière.

### A.3.b Performance globale des investissements

#### Performance financière du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Conformément aux objectifs de notre politique d'investissements, le pilotage de la structure du portefeuille d'actifs a consisté à protéger le ratio de solvabilité et à générer du rendement comptable tout en s'adaptant à un éventuel contexte durable de taux bas où la contribution des produits financiers récurrents sécurise les résultats financiers.

Dans un contexte de forte volatilité la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% pour l'indice CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38%), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation d'un plan de relance budgétaire massif aux Etats- Unis.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

Nous avons réalisé en grande partie le résultat 2020 dès le mois de janvier au travers notamment du changement de véhicule tactique. La classe Monétaire a été surexposée pour faire face à la seconde vague de COVID.

### A.3.c Projection des performances attendues

RESULTAT FINANCIER en M€	2021	2022	2023	2024
Revenus financiers	85,7	85,5	85,7	88,0
Frais de placements	-7,0	-7,0	-7,0	-7,1
Δ PDD	-2,7	5,5	0,4	-0,1
Plus/Moins-Values Réalisées	0,1	6,8	14,1	31,9
Δ Amortissement	-2,6	-3,0	-3,1	-3,1
Δ Surcotes/Décotes	-3,1	-0,3	1,8	-3,5
Δ Coupons Cours	-2,5	-4,0	-3,0	-3,6
<b>Résultat Financier</b>	<b>67,8</b>	<b>83,5</b>	<b>88,8</b>	<b>102,4</b>
<b>RENDEMENT</b>				
Placements (VNC)	4 413,6	4 419,1	4 440,1	4 474,1
<b>RENDEMENT en %</b>	<b>1,54%</b>	<b>1,89%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,29%</b>

### A.3.d Titrisation

L'institution n'a pas de position de titrisation.

## A.4 Résultats des autres activités

L'institution de Prévoyance CCPMA PRÉVOYANCE consacre des moyens à des activités d'action sociale auprès de population connaissant des difficultés ou d'œuvres collectives dans le cadre de partenariat.

A ce titre, le conseil d'Administration détermine un budget d'action sociale, le résultat de cette activité représente une charge de -2,1 M€ en 2020.

## A.5 Autres informations

Néant

---

## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

---

AGRICA PREVOYANCE dispose de son conseil d'administration de même que chaque entité membre (AGRI PREVOYANCE, CPCEA et CCPMA PREVOYANCE). Son conseil dispose d'une commission stratégique qui fait l'objet d'une déclinaison par métier/thème, d'un comité d'audit et des risques et d'une commission d'action sociale. Les instances se réunissent de manière régulière et font, pour les commissions, l'objet d'un procès-verbal à destination du conseil suivant. De même, le conseil (et ceux des entités membres) fait l'objet d'un procès-verbal validé en début de chaque conseil suivant. Chaque instance dispose d'administrateurs nommés et d'un président/vice-président en charge de l'animation et du fonctionnement de l'instance.

Les instances s'appuient sur la Direction Générale (Directeur Général et Directeur Général Délégué). Le pilotage général s'organise autour d'un Comité exécutif hebdomadaire (COMEX), mais aussi d'une comitologie interne en charge du pilotage des activités, à titre d'exemple Comité Assurantiel, Comité ORSA, Comité Financier. Le groupe dispose de plus des 4 fonctions clefs, validées par le Conseil d'Administration, à savoir Risques, Audit, Conformité et Actuariat.

Les administrateurs présents dans les conseils d'administration et dans les différentes commissions disposent en dehors de leur propre expérience professionnelle, d'un parcours de formation annuel construit et étayé avec différentes sessions et différentes thématiques. Il est à noter que ces administrateurs peuvent aussi suivre des formations certifiantes spécifiques.

Pour ce qui concerne, les compétences et la validation des postes clefs (« 4 yeux » et fonction clefs), ceux-ci font l'objet d'une transmission à l'ACPR, comme la réglementation l'impose.

A partir de ces éléments, l'audit interne considère que le système de gouvernance d'AGRICA PREVOYANCE s'appuie sur une organisation adaptée à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

### B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.a Organisation générale

---

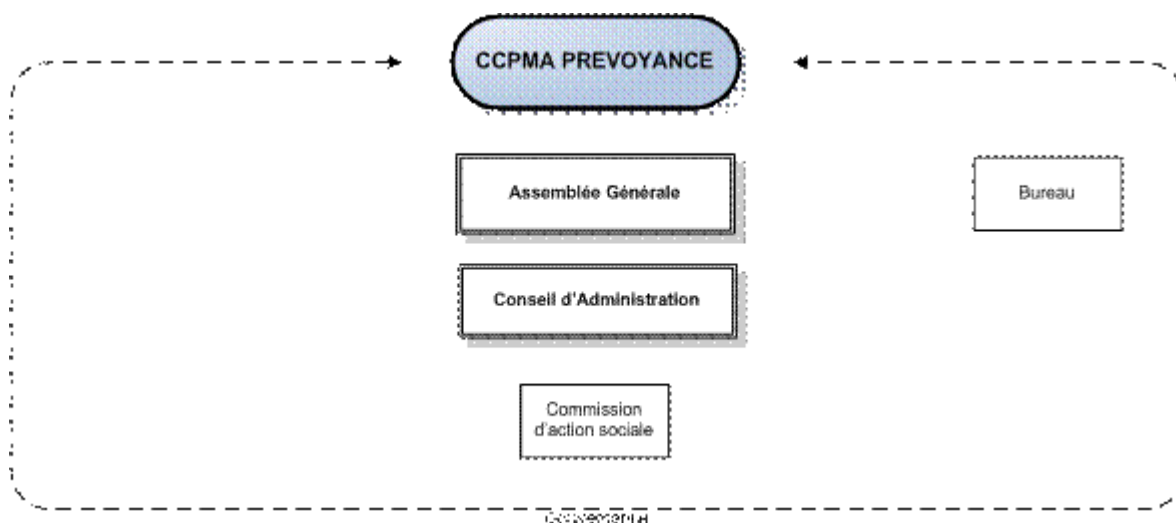
La CCPMA PRÉVOYANCE est l'Institution de prévoyance des salariés cadres et non cadres des organismes professionnels agricoles.

Elle est membre de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION.

Elle fait partie des membres fondateurs qui ont contribué à la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE dont l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu le 5 décembre 2017. Elle fait donc partie des entités affiliées à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

#### Gouvernance de la CCPMA PRÉVOYANCE

### B.1.a.1 Institution de prévoyance membre du GROUPE AGRICA



#### Assemblée Générale ordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation de la gestion, approbation des comptes, approbation des rapports du Commissaire aux comptes, vote des résolutions.

#### Assemblée Générale extraordinaire

- Composition paritaire de 270 délégués.
- Mission : approbation des modifications statutaires, fusion, scission, dissolution.

#### Conseil d'administration : 4 par an

- Composition paritaire de 30 administrateurs titulaires :

Collège des Adhérents	Collège des Participants
4 La Coopération Agricole	2 CFE-CGC
7 FNCA	1 CFTC
1 FNEMSA	5 FGA-CFDT
1 FNSEA	2 FNAF-CGT
2 UDSG	2 FO
	1 FNCDs
	2 UNSA AA

La Présidence et Vice-présidence est partagée entre les collèges avec une alternance tous les deux ans.

- Mission : son rôle est de déterminer les orientations relatives aux activités de l'institution, mettre en œuvre les décisions prises par l'Assemblée Générale, arrêter le budget, les comptes et le rapport de gestion. Les statuts de l'institution précisent les missions et l'organisation des Conseils.

#### Bureau

- Composition paritaire de 14 administrateurs -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer la réunion du Conseil d'administration.

#### Commissions

Il convient de noter que la création de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a entraîné des modifications au niveau de la Comitologie, puisque la Commission de développement et la Commission des placements, anciennement positionnées au niveau de l'Institution de prévoyance, ont été remontées au niveau de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE. L'ancienne Commission de développement n'existe plus en tant que telle et une Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE a été créée, en remplacement.

Le Comité d'audit et des risques est dorénavant commun aux Institutions de prévoyance et à la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE.

Seule la Commission d'action sociale reste positionnée au niveau de chaque Institution de prévoyance.

#### Commission d'action sociale

- Composition paritaire de 14 membres choisis au sein du Conseil d'administration -7 du Collège des adhérents -7 du Collège des participants.
- Mission : préparer et assister le Conseil d'administration dans sa stratégie d'action sociale, examiner et statuer sur les aides individuelles et collectives pour une présentation au Conseil d'administration, pour décision.

#### Commission des placements

- Composition : La Commission des placements est de forme paritaire. Elle comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission des placements sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : analyser les grandes orientations sur les placements, les caractéristiques des portefeuilles, les risques et les résultats financiers ; faire des propositions au Conseil d'administration sur la politique de placements ; analyser et rendre un avis sur la gestion actif-passif.

#### Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE : 2 par an au minimum

- Composition : La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE est de forme paritaire, elle comporte en formation plénière 20 membres titulaires et 10 membres suppléants, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres de la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE sont des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : sans que cette liste soit limitative, la Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE délibère sur le périmètre d'action suivant :
  - ⊙ Veille réglementaire, des marchés, et de la concurrence,
  - ⊙ Observatoire des risques assurantiels et des besoins en matière de prévention,
  - ⊙ Branches et Entreprises,
  - ⊙ Offre et Produits,
  - ⊙ Innovation sociale et haut degré de solidarité,
  - ⊙ Plan marketing et commercial,
  - ⊙ Qualité de service,
  - ⊙ Politiques écrites de souscription et d'externalisation métier.
- La Commission Stratégie AGRICA PRÉVOYANCE peut réunir en son sein des Sous-commissions ad hoc organisées selon les besoins par thématiques ou encore par secteurs ou branches.

#### Comité d'audit et des risques

- Composition : Le Comité d'audit et des risques est de forme paritaire. Il comporte 10 membres, représentant les différentes familles professionnelles et syndicales siégeant au Conseil d'administration de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, à parité entre le Collège des adhérents et le Collège des participants.
- Les membres du Comité d'audit et des risques sont nécessairement des administrateurs en fonction au sein de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE ou de l'une des 3 Institutions de prévoyance AGRI PRÉVOYANCE, CPCEA, CCPMA PRÉVOYANCE et choisis en raison de leur compétence ou formés dans ces domaines.
- Mission : examiner le rapport d'audit du Groupe élaboré annuellement, les rapports de contrôle interne et l'adéquation des dispositifs et procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus ; vérifier les comptes de l'institution, en examinant les projets de comptes combinés annuels avant leur soumission au Conseil d'administration ; suivre les risques de l'institution, examiner les grands équilibres de l'institution et émettre des avis ; suivre la désignation des commissaires aux comptes ; rendre compte de ces travaux au Conseil d'administration.

## B.1.b Les dirigeants effectifs

---

Dans le respect de la politique de compétence et d'honorabilité, deux dirigeants effectifs sont nommés :

- Le Directeur général en la personne de Frédéric HERAULT (octobre 2017),
- Le Directeur général délégué en la personne de Antoine LEROY (janvier 2018).

La nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs sont notifiés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution conformément à l'article L. 612-23-1 du code monétaire et financier.

### Implication des dirigeants dans les décisions importantes

Les Dirigeants effectifs sont impliqués dans les décisions ayant un impact important sur l'entreprise, notamment en matière de stratégie, de budget ou de questions financières via leur présence dans les différents comités et dans le circuit de validation des dossiers soumis au Conseil d'administration.

## B.1.c Les fonctions clés

---

### Fonction gestion des risques

La responsabilité de la fonction gestion des risques est portée par le Directeur délégué en charge de la gestion des risques.

Elle anime l'ensemble du dispositif d'identification, de mesure, de traitement, de surveillance et de reporting des risques au travers du rapport ORSA.

### Fonction actuarielle

La responsabilité de la fonction actuarielle est portée par le Directeur Financier. La fonction actuarielle réalise des travaux sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques, sur les politiques de souscription, les dispositifs de réassurance et contribue aux travaux de l'ORSA.

### Fonction conformité

La responsabilité de la fonction vérification de la conformité est portée par le responsable Juridique et Conformité.

Elle conseille l'organe de gestion, de contrôle ou d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées, évalue l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise, identifie et évalue le risque de non-conformité.

### Fonction audit interne

La responsabilité de la fonction audit interne est portée par le Directeur délégué en charge de l'audit interne.

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

Les responsables des fonctions clés ont accès à la Direction Générale, au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

## B.1.d Changement sur la période

---

Nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle en 2020.

## B.1.e Remboursements des frais des administrateurs

---

Les membres du conseil d'administration de l'Institution de Prévoyance ne touchent aucune rémunération. Les frais des administrateurs sont pris en charge.

## B.1.f Politique de rémunération

---

### Objectifs de la politique de rémunération

L'institution n'emploie aucun salarié. Le GIE AGRICA GESTION est l'employeur. Néanmoins la politique de rémunération est communiquée à l'Institution.

Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés. Celle-ci doit se soumettre à quelques principes :

- privilégier le respect et l'équité interne,
- favoriser un sentiment de reconnaissance,
- assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise,
- instaurer un principe de transparence.

De plus, une politique de reconnaissance attractive est fondée sur la contribution individuelle afin de récompenser les collaborateurs qui auront concrétisé les objectifs de qualité et de développement de la stratégie.

#### **Le processus de décision**

##### → **Dans le cadre des augmentations collectives**

La négociation annuelle obligatoire est menée avec les organisations syndicales et la Direction Générale.

##### → **Dans le cadre des augmentations individuelles**

L'ensemble des demandes de promotions ou de primes individuelles suit un processus défini.

La validation budgétaire de la direction du pilotage interne et la validation par la direction des ressources humaines des propositions faites par les directeurs sont nécessaires.

Il est à noter qu'à compter de 2020, un à deux comités de rémunération seront organisés afin de statuer sur les évolutions salariales individuelles.

La part variable de la rémunération peut représenter jusqu'à un mois de salaire annualisé, et pour les commerciaux aller jusqu'à 20 % de la rémunération.

L'ensemble des salariés bénéficie du régime de retraite supplémentaire CCPMA Prévoyance. La cotisation des cadres dirigeants effectifs est de 5 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de mécanisme ouvrant droit à l'attribution d'option sur action ou d'action dans une institution paritaire.

Concernant le Comité Exécutif, un Comité de rémunération, composé des Présidents et Vice-Présidents de l'Association sommitale du Groupe AGRICA reçoit chaque année une information sur l'ensemble des éléments de rémunération des membres du COMEX, sur lequel il émet un avis.

## **B.1.g Convention réglementée**

---

La convention d'affiliation entre la CCPMA PRÉVOYANCE et la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 931-3-27 du Code de la Sécurité sociale.

## **B.2 Exigences de compétences et d'honorabilité**

### **B.2.a Personnes concernées**

---

Les dirigeants de l'entreprise ainsi que les responsables des fonctions clés sont soumis à la politique de compétences et d'honorabilité.

#### → **Les membres du Conseil d'administration.**

#### → **Les dirigeants effectifs :**

- Directeur Général,
- Directeur Général Délégué.

#### → **Les fonctions clés :**

- Fonction clé Conformité,
- Fonction clé Gestion des risques,
- Fonction clé Actuarielle,
- Fonction clé Audit interne.

### **B.2.b Principes de compétences**

---

#### **Les membres du Conseil d'administration**

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La politique de compétence et d'honorabilité définit les critères de connaissance et d'expérience nécessaires en référence avec l'article R 931-3-10-1 du code de la sécurité sociale.

### Les dirigeants effectifs

Afin d'assurer une gestion saine et efficace dans le respect du principe des quatre yeux, la nomination des dirigeants effectifs est conditionnée à l'évaluation des qualifications professionnelles, diplômes, connaissances et expériences dans le secteur de l'assurance et de la finance.

Concernant la nomination du Directeur Général, il appartient au Conseil d'administration de l'institution de procéder à cet examen.

Concernant la nomination du Directeur Général Délégué, il appartient au Directeur Général de réaliser cette évaluation comme pour tout autre membre du Comité Exécutif.

### Les fonctions clés

Les titulaires des fonctions clés disposent d'une expérience et de compétences adaptées à leurs missions.

La fonction actuarielle fait l'objet de compétences renforcées sur les connaissances des mathématiques actuarielles et financières en cohérence avec la complexité des risques inhérents à l'entreprise.

Afin de maintenir le niveau de connaissance et d'expertise, une action de formation est proposée à minima tous les deux ans pour l'ensemble des fonctions clés.

## B.2.c Principe d'honorabilité

---

L'honorabilité d'une personne s'apprécie en fonction de sa respectabilité, de son intégrité personnelle et professionnelle.

### Procédure de vérification des membres du Conseil d'administration

La politique de compétence et d'honorabilité définit le processus qui permet de s'assurer de l'honorabilité.

#### Procédure de vérification au moment de l'embauche

##### → Vérification des condamnations

En application de l'article L 931-7-2 du code de la sécurité sociale, la Direction des Ressources Humaines demande aux dirigeants effectifs ainsi qu'aux personnes exerçant les fonctions clés, la transmission du bulletin B3 de leur casier judiciaire.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des collaborateurs de l'institution de prévoyance.

##### → Vérification de la solidité financière

Une attestation sur l'honneur est exigée concernant le surendettement et le « fichage à la Banque de France ».

#### Procédure de vérification en cours d'exercice des fonctions

##### → Fréquence de vérification

La fréquence de vérification des situations de non-condamnations et de solidité financière est triennale. A ces vérifications périodiques s'ajoutent des vérifications ponctuelles en cas de soupçons. Les collaborateurs concernés s'engagent à communiquer les éléments demandés à tout moment.

##### → Conservation des documents

Les documents fournis dans le cadre de la vérification seront conservés pendant 5 ans. Par ailleurs, les documents sont conservés pendant 3 ans à compter de la date de départ du collaborateur de l'entreprise.

## B.3 Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

### B.3.a Organisation de la gestion des risques (ORSA)

---

#### L'organisation globale

L'Institution a mis en œuvre une organisation de gestion du risque et de contrôle interne qui reprend les principes énoncés par l'Institut Français des Administrateurs.

Le Comité d'audit et des risques assiste le Conseil d'administration dans son rôle de supervision.

La Direction générale définit les orientations et pilote les démarches de contrôle dans le cadre du principe des 4 yeux.

Le Directeur général et le Directeur général délégué interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre conformément aux délégations de pouvoirs.

La fonction gestion des risques intervient au niveau du comité d'audit et des risques SGAPS et du Conseil d'Administration de l'Institution. Elle pilote le comité ORSA et le comité de management des risques. Elle participe au comité assurantiel.

**La comitologie**

Plusieurs comités sont en place pour structurer les prises de décisions incluant également les risques : le comité ORSA pour le pilotage des objectifs, de la projection des risques et de la solvabilité ; le comité financier dédié aux résultats et risques financiers ; le comité assurantiel dédié aux résultats et risques assurantiers et le comité de management des risques pour le pilotage des systèmes de gestion des risques et contrôle interne incluant la conformité et la continuité d'activité.

### B.3.b Le processus de gestion des risques

**Présentation générale**

L'orientation prise par l'Institution est d'éclairer le management par une approche globale de la gestion des risques.

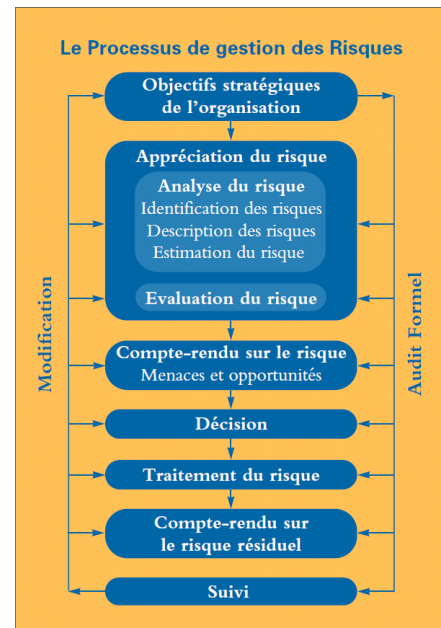
La politique de gestion des risques **rend obligatoire la gestion des risques majeurs ou modérés**. Elle peut s'effectuer par l'une des actions suivantes ou par leur combinaison :

- la mise en œuvre de moyens de diminution du risque,
- le transfert du risque par des assurances ou de la réassurance,
- l'acceptation du risque,
- le rejet de l'activité à l'origine du risque.

L'évaluation des risques est formalisée tous les trimestres.

Lors du 2ème trimestre une revue de tous les risques majeurs en liaison avec le cycle quantitatif ORSA est réalisée (approche « Top Down »).

Une analyse des processus avec les managers intermédiaires est réalisée lors du 4ème trimestre (approche « Bottom Up »).



### B.3.c ORSA : Cycles annuels et exceptionnels

L'approche qualitative du 1er semestre alimente le processus calculatoire du modèle standard de la réglementation « Solvabilité 2 » afin de produire le rapport ORSA de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. En cas d'évènements importants, un cycle ORSA exceptionnel peut être déclenché.

Le résultat de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est soumis à l'examen du comité d'audit et des risques et à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Institution.

## B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne apporte un soutien pour atteindre les objectifs de la politique de gestion des risques. Notamment, il contribue à l'efficacité et l'efficience des opérations, la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Le contrôle interne déployé pour l'institution suit le modèle efficient structuré en 3 lignes de maîtrise préconisées par l'AMRAE et l'IFACI.

- Ainsi, la **première ligne** est constituée par les managers opérationnels qui mettent en place au jour le jour les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, et communiquent les informations appropriées à la deuxième ligne. Ils sont accompagnés par l'animateur de contrôle interne de leur direction.
- La **deuxième ligne** est constituée des fonctions « supports » responsables de domaines d'expertise (Sécurité de l'information, RH, juridique, service spécialisé de contrôle local, DPO...) et en transversalité de l'ensemble : les fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (fonction gestion des risques et contrôle interne, fonction vérification de la conformité, fonction actuarielle).

- La **troisième ligne**, l'Audit Interne, conduit le processus d'évaluation du dispositif de manière indépendante et fournit aux instances de surveillance et à la Direction générale une assurance globale sur l'efficacité des deux premières lignes et de la gouvernance de l'organisation.

Par ailleurs, il faut également associer les actions des partenaires et parties prenantes externes « incontournables » que sont l'autorité de régulations, le commissaire aux comptes et les auditeurs externes.

## B.5 Fonction d'audit interne

### B.5.a Description de la manière dont la fonction d'audit interne de l'entreprise est mise en œuvre

---

Le responsable d'audit, en tant que responsable fonction clé, a pour principale mission d'évaluer l'adéquation et l'efficacité de l'ensemble du système de contrôle interne et les autres éléments des systèmes de gouvernance.

Pour réaliser sa mission il est en charge :

- du pilotage du plan pluriannuel des missions d'audits externes et internes,
- de la coordination de tous les audits externes,
- de la réalisation des missions du plan d'audit,
- du suivi des recommandations d'audit,
- de la communication avec le conseil d'administration et l'autorité de tutelle (ACPR).

### B.5.b Indépendance et objectivité de la fonction audit interne

---

La fonction clé audit interne est rattachée à la Direction Générale.

Les membres du service d'audit interne ont signé et paraphé le code de déontologie de l'audit interne qui leur impose le respect des principes d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence.

## B.6 Fonction actuarielle

L'article 48 de la directive 2009/38/CE du 25/11/2009 décrit les missions de la fonction actuarielle :

*« coordonner le calcul des provisions techniques ; garantir le caractère approprié des méthodologies et hypothèses ; apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions ; comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ; informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ; émettre un avis sur la politique globale de souscription ; émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ; contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »*

L'article 308 du règlement délégué 2015/35 du 10/10/2014 précise :

*« En ce qui concerne la fonction actuarielle, le rapport régulier au contrôleur contient une vue d'ensemble des activités conduites par cette fonction durant la période de référence dans chacun de ses domaines de responsabilité, décrivant comment elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. »*

En outre, l'ACPR a précisé ses attentes dans six de ses orientations sur la gouvernance (n° 46 à 51).

La fonction actuarielle a présenté le résultat de ses activités dans son rapport annuel. Pour ce faire elle s'est appuyée sur la documentation interne demandée et mise à sa disposition (processus et résultats) ainsi que sur des interviews spécifiques dans différentes directions.

#### ACTIVITÉS DE LA FONCTION ACTUARIELLE DANS L'ORGANISATION :

- Provisions techniques :
  - appréciation de la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions et des plans de remédiation le cas échéant ;
  - revue des hypothèses, méthodologie et modélisation avec poursuite de l'amélioration continue du modèle de projection ;
  - revue des résultats et évolutions des provisions techniques ;
  - revue de l'amélioration continue des contrôles et de la documentation.
- Politique souscription :
  - analyse et recommandations sur la politique écrite de souscription ;

- recommandations sur le processus tarifaire ;
  - recommandations sur le processus de production des données ;
  - analyse des résultats de la politique de souscription et recommandations.
- Politique de réassurance :
- contrôle de la mise en œuvre de la politique écrite ;
  - préconisations sur le plan de réassurance et l'étude des offres du marché.
- Contribution à la gestion des risques :
- dans le cadre du calcul des SCR, coordination du calcul du SCR sur les risques de taux en lien avec le calcul des provisions techniques et celui sur le risque de défaut et de contrepartie ;
  - dans le cadre de l'ORSA, coordination des provisions techniques en meilleure estimation projetées. Ces projections sont réalisées dans le même cadre que les calculs pour le bilan prudentiel (outils, hypothèses et méthodologies).

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant l'ensemble des travaux conduits, leurs résultats et indiquant toutes défaillances ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

**ACTIVITÉ DE LA FONCTION ACTUARIELLE PENDANT LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE :**

Sur les provisions techniques, elle a conclu au caractère adéquat du niveau des provisions techniques prudentielles avec un niveau d'incertitudes acceptables.

Elle recommande d'améliorer la gouvernance du modèle (notamment GSE) des données utilisées et de renforcer les contrôles. De parfaire la documentation des calculs de provisions prudentielles.

Sur la politique de souscription, elle propose de renforcer la prise en compte de la vision risque dans le processus décisionnel en modifiant la composition du comité de souscription et de formaliser le suivi de la mise en place opérationnelle de la politique écrite.

Enfin, elle propose que la politique de réassurance intègre à l'avenir la réassurance proportionnelle.

Elle demande de s'assurer de la cohérence des couvertures de réassurance entre elles et avec le risque porté par la SGAPS.

Elle a donné un avis favorable aux politiques de souscription et de réassurance.

## B.7 Sous-traitance

L'institution a mandaté le GIE AGRICA GESTION pour gérer ses activités.

Elle s'appuie sur des partenariats pour ses opérations métiers, de gestion des actifs financiers et informatiques qui sont encadrées par des politiques d'externalisation spécifiques.

Chaque politique décrit : le périmètre de l'externalisation, les critères de définition d'une activité critique ou importante, les activités externalisées, les modalités d'externalisation, les prestataires retenus, la supervision des activités externalisées.

**Les activités critiques externalisées sont :**

*Pour l'externalisation métiers :*

- La gestion des appels de cotisations santé,
- La Gestion des prestations complémentaires santé,
- Les opérations de distribution des contrats santé.

*Pour l'externalisation de la gestion des actifs financiers :*

- Des mandats de gestion actions,
- Des mandats de gestion obligataires,
- Un mandat de gestion des actifs immobiliers.

*Pour l'externalisation informatique :*

- l'exploitation, le support et la maintenance corrective de l'outil de gestion de l'activité Prévoyance,
- L'exploitation, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité,

Les activités externalisées sont confiées à des prestataires exerçant leurs activités en France.

## B.8 Autres informations

La nomination d'un nouveau responsable de la fonction clé actuarielle a été réalisée en 2020.

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Par ailleurs la Pandémie COVID 19 a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités se sont poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel « numérisation des courriers... » a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

## C. PROFIL DE RISQUES : FACTEURS DE RISQUES ET MÉCANISMES DE GESTION DES RISQUES

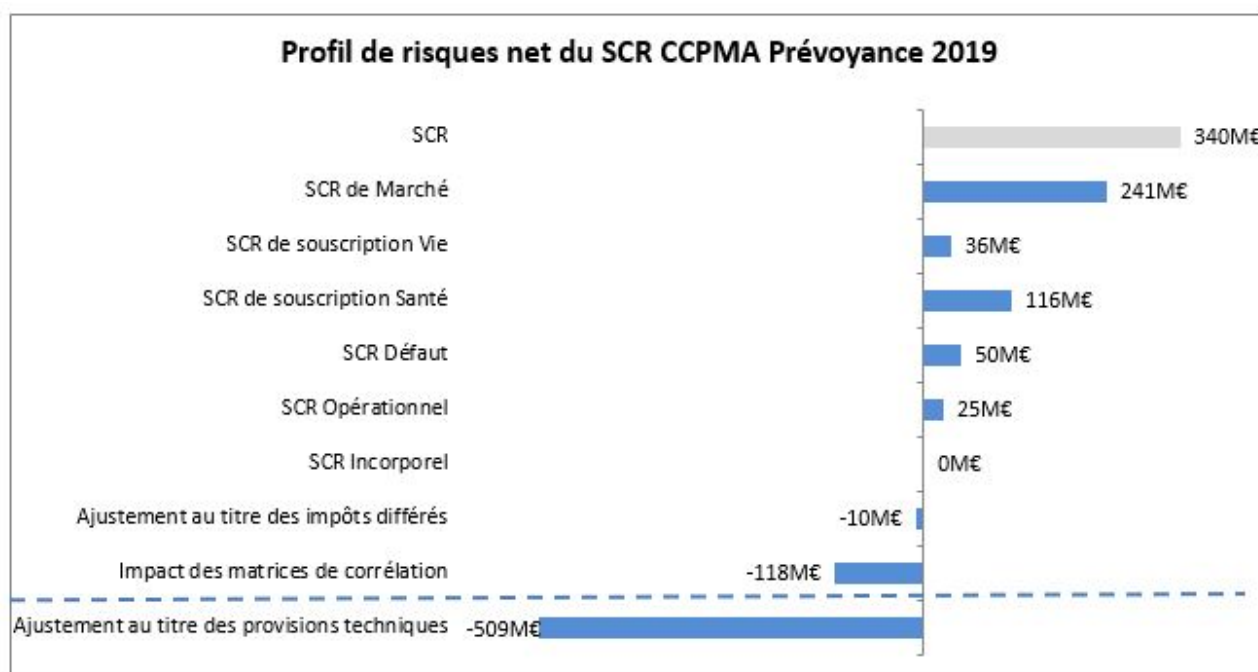
L'information de cette section est relative à la nature des risques de l'institution et de son environnement. Afin de prévenir, détecter et gérer les risques de façon permanente, des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques sont mis en œuvre conformément à la politique de gestion des risques et ORSA. Cette partie s'appuie sur le système de gestion des risques et les travaux du cycle ORSA 2020 dont le rapport a été soumis en décembre 2020 au Conseil d'administration et auparavant à son Comité d'audit.

L'institution a identifié les catégories de risques suivants : risques stratégiques, risques de souscription liés aux activités d'assurance vie et non-vie, risques de marché, risques de crédit, risques de liquidité, risques opérationnels et risques juridiques et conformité.

Les principaux axes d'améliorations de la couverture des risques majeurs portent sur :

- le risque concurrentiel et la non-réalisation du plan de développement stratégique ;
- le risque sur la solvabilité dans un environnement de taux bas ;
- le risque lié à l'externalisation d'opération ;
- le risque d'absence de produit « Pacte compatible » dans le portefeuille CCPMA;
- les risques de non-conformité, avec les travaux sur : la déshérence, la protection de la clientèle, la protection des données personnelles « RGPD » et leur durée de conservation et la Directive de Distribution des Assurances ;
- le risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients, entraîne des actions de renforcement de pilotage et de moyens. Celles-ci sont en cours et doivent être poursuivis.

Le graphique suivant montre le profil de capital de solvabilité requis (SCR) par risque et leur importance relative selon la formule standard.



La quantification de l'atténuation des risques intégrée à la formule standard se décompose de la façon suivante :

- -10 M€ liés à l'ajustement au titre des impôts différés,
- -118 M€ liés à la corrélation entre les familles de risques,
- -509 M€ liés à l'ajustement au titre des provisions techniques.

Les risques présentés sont susceptibles, s'ils se réalisent, d'impacter de manière significative les services et la situation financière de l'Institution. D'autres risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs ou modérés peuvent dans le futur s'avérer majeurs et avoir des impacts significatifs.

### C.1 Risques stratégiques

*« Risques qui peuvent être induits par la stratégie elle-même, tels que l'accumulation de risques, par des facteurs externes, tels que l'environnement économique défavorable ou encore par des facteurs internes tels que certaines causes de risques opérationnels. »*

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

#### → Environnement économique

A l'instar des années précédentes, la situation économique nationale n'est pas favorable. Cette année, ceci s'explique en partie par l'impact économique et social de la pandémie de la COVID 19 entraînant des incertitudes sur le développement, la sinistralité et les placements financiers. Bien que cette conjoncture soit fluctuante, ces effets sont pris en compte dans les scénarios de souscription des projections de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité « l'ORSA ».

#### → Evolution législative et réglementaire

Les évolutions législatives passées et à venir sont nombreuses et sources de risques. Ces évolutions peuvent impacter fortement le secteur de l'assurance de personnes, le secteur de la retraite et influencer sur le résultat futur et la solvabilité de l'Institution de prévoyance.

#### → Situation concurrentielle

Les activités assurantielles s'opèrent sur un secteur très concurrentiel. La remise en cause de la légitimité de l'Institution sur son secteur professionnel pourrait affecter significativement sa situation. L'institution CCPMA est particulièrement attentive au risque d'absence de produit « Pacte compatible » dans son portefeuille.

#### → Orientation stratégique

L'institution a opéré un changement stratégique avec l'offre agricole pour faire face aux évolutions systémiques imposées aux Institutions de prévoyance qui gèrent de la protection sociale collective. Elle a ainsi noué des partenariats avec Crédit Agricole Assurance et Groupama et renforcé ses liens avec la Mutualité Sociale Agricole. Par ailleurs, le plan stratégique AGRICA PRÉVOYANCE a pour ambition d'accroître le chiffre d'affaires du Groupe en s'appuyant sur la complémentarité des forces des partenaires sur la chaîne de valeur opérationnelle. Il est décliné sur six volets : distribution, gestion, prévention, service digital, communication et organisation.

#### → Concentration de portefeuille

De par son histoire, l'institution est exposée à la concentration du portefeuille. Elle a été créée par les partenaires sociaux dans l'objectif de gérer la protection sociale de leur secteur professionnel par le régime d'adhésion.

#### → Réputation

L'institution est attentive au risque de réputation. Une veille permanente est réalisée ainsi que des enquêtes de satisfaction clientèle.

#### → La gestion des risques stratégiques :

La gestion des risques stratégiques est opérée directement par les Dirigeants effectifs et la Gouvernance. Les risques stratégiques font l'objet d'un suivi resserré.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques stratégiques à hauteur de 79 %.

### C.2 Risques de souscription assurantielle vie

*« Risques spécifiques aux activités techniques d'assurance ou de retraite supplémentaire. »*

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

#### → Souscription vie

Les activités d'assurances de personnes en vie concernent notamment la retraite supplémentaire, le capital décès, les rentes et indemnités funéraires. L'institution est donc exposée au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la mortalité, la longévité, les catastrophes, les rachats.

#### → Souscription non-vie

Les activités d'assurances de personnes en non-vie concernent notamment la complémentaire santé, la chirurgie, l'incapacité, l'invalidité, l'inaptitude. L'institution est ainsi exposée aux risques de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement qui sont liées à la nature des risques couverts avec des incertitudes sur la santé, la longévité, les pandémies, les accidents...

→ **Maîtrise des résultats techniques**

Risque de perte suite à la dérive des ratios techniques, ce sujet fait partie du pilotage permanent de l'Institution.

→ **La Gestion des risques de souscription assurantielle vie, non-vie :**

La politique de souscription encadre la gestion des risques de souscription. Ils sont par ailleurs suivis par l'analyse des équilibres techniques au niveau de l'institution.

Le comité de souscription analyse le portefeuille notamment sur le respect des niveaux d'équilibre. Dans le respect de la politique de souscription, des actions de rééquilibrage peuvent être déclenchées ainsi que des mesures de résiliation. Le suivi de ces actions est présenté au Comité assurantiel dans le cadre des tolérances fixées par « l'ORSA ».

En matière d'atténuation de risque, l'institution a souscrit deux traités de réassurance sur la couverture décès, en excédent de perte annuelle, l'un sur un capital élevé et l'autre sur les capitaux liés à un même sinistre. La politique de réassurance est examinée par le Comité d'audit puis approuvée chaque année par le Conseil d'administration

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de souscription de 66 %.

## C.3 Risque de Marché

« Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière. »

L'Institution gère des engagements à long terme. Elle est exposée aux facteurs de risques financiers suivants :

→ **Actions**

L'exposition au marché des actions permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse des marchés actions.

→ **Immobilier**

L'exposition à l'immobilier permet de profiter des rendements qu'offre ce type de placement : mais il expose également l'institution au risque de perte que pourrait engendrer une baisse du marché immobilier.

→ **Spread**

La marge actuarielle ou spread d'une obligation (ou d'un emprunt) est l'écart entre le taux de rentabilité actuariel de l'obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique : le spread est naturellement d'autant plus faible que la solvabilité de l'émetteur est perçue comme bonne.

→ **Taux d'intérêt**

La fluctuation des taux d'intérêt pourrait affecter de manière significative la situation financière de l'institution.

→ **Concentration**

Les risques supplémentaires supportés par un manque de diversification du portefeuille d'actifs ou d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières sont gérés avec les quotas et les niveaux d'emprise.

→ **Réinvestissement**

Le risque de réinvestissement est la perte potentielle de revenus liée au réinvestissement du capital pour faire face aux besoins du passif : l'institution ayant une partie significative de retraite supplémentaire est sensible à ce risque. Le pilotage financier en assure le suivi.

→ **Performance financière**

Le risque de performance financière est la perte liée à une insuffisance des performances des actifs en portefeuille, en capital et en revenu au regard des marchés et des risques pris.

→ **La gestion des risques de marché :**

La politique d'investissement cadre les opérations, fixe les limites ainsi que le management action en lien avec l'appétence définie par l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Par ailleurs, le Comité financier suit les expositions et rend compte à la Commission des placements et au Conseil d'administration de manière régulière.

La politique d'investissement prend en compte les critères de l'article 132 de la directive 2009/138/CE sur le principe de la « personne prudente ». Notamment les placements sont investis dans le meilleur intérêt des preneurs et des bénéficiaires.

En matière d'atténuation de risques financiers, il n'est pas fait recours à des mécanismes de couverture. Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques de marché.

## C.4 Risque de crédit (Défaut)

L'Institution est exposée au facteur de risque suivant :

Le risque de contrepartie représente le risque de pertes dues à un défaut inattendu ou de détérioration de la notation des contreparties ou des débiteurs. Il est à noter que la défaillance d'un réassureur pouvant entraîner des pertes est limitée. Actuellement un traité de réassurance est souscrit auprès d'un réassureur dont la notation est AA-auprès de Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's.

La pandémie COVID 19 entraîne une incertitude supplémentaire même si le secteur professionnel Agricole est moins impacté.

## C.5 Risque de liquidité

Si le « cycle inversé » propre aux activités d'assurance génère une position structurellement longue de trésorerie, le suivi de cette dernière au travers de la gestion prévisionnelle des flux constitue un outil de pilotage tant vertical que transverse qui fournit des indicateurs avancés de l'activité de l'Institution.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un ajustement quotidien ainsi que d'un suivi hebdomadaire reporté mensuellement au Comité Financier.

La segmentation du suivi est la suivante :

- Engagements d'exploitation ;
- Cash-Flow gap Obligataire/passif par échéance ;
- Risques techniques ;
- Capital souscrit non appelé sur Actions et FPCI ;
- Déshérence ;
- Suivi des flux de capitalisation estimés/réalisés.

La pandémie COVID 19 a accentué ce risque sur l'année 2020. Les managements actions ont été renforcés pour avoir un niveau de liquidité plus significatif et la capacité à mobiliser rapidement des positions financières.

Le montant du bénéfice attendu dans les primes futures au 31/12/2020 est de 12,40 millions d'euros.

## C.6 Risque opérationnel

*« Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel, de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements perturbants. »*

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

### → Exécution, livraison, gestion des processus

Risque de qualité de service insuffisante au regard des attentes clients. Des actions de renforcement de pilotage et de moyens sont en cours et doivent être poursuivis.

Risque de perte liée au traitement d'une opération ou à la gestion des processus : les retards, erreurs et la sécurité des processus métiers sont intégrés dans la gestion des risques et traités par les dispositifs de contrôle interne et de pilotage.

### → Sous-traitance

Risque de défaillance d'un délégataire en charge de la gestion : des clauses sur les délais de rétractation sont intégrées aux conventions de délégation. En cas de rupture de service, en dehors d'un sinistre couvert par un plan de continuité d'activité, une sollicitation des autres acteurs du marché pourrait être engagée.

Risque de sous-traitance « métier » lié à l'externalisation d'activités de gestion : une équipe est affectée au contrôle de ces partenaires en lien avec le dispositif de contrôle interne.

Risque de qualité de service sur retard de mise en gestion : les engagements de services sur les délais de mise en gestion des garanties sont renforcés dans les nouveaux modèles de conventions d'externalisation. Les négociations avec les délégataires sont engagées pour déployer ces exigences.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité de gestion des actifs financiers : mandat de gestion action/diversification, mandat de gestion obligataire. Le Comité financier rencontre régulièrement les sociétés de gestion financière.

Risque de sous-traitance lié à l'externalisation d'activité informatique : elle concerne l'exploitation, le support et la maintenance du progiciel de gestion assurantielle, le support et la maintenance des équipements réseaux et de sécurité.

Risque de qualité de service client qui n'est pas au niveau requis.

→ **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes**

Risque de pertes ou de dommages résultant du non-respect de la sécurité des systèmes d'information par les utilisateurs autant internes qu'externes et le personnel informatique : une politique et des procédures de sécurité définissent les règles de sécurité à respecter. Un programme de sensibilisation est également déployé pour l'ensemble des collaborateurs.

Risque lié à une faille de sécurité : des audits de sécurité sont opérés régulièrement et les mesures d'améliorations sont permanentes.

L'Institution bénéficie du plan de continuité d'activité du GIE et de ses partenaires. Elle est exposée au risque de continuité d'activité lié à l'inadéquation de ces plans. Le PCA fait l'objet d'un plan de tests bisannuels. Les résultats sont satisfaisants.

→ **Produits et pratiques commerciales**

Risque de pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice professionnel face au client ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit : une vigilance particulière est opérée sur les recours et notamment sur les dossiers présentés par le médiateur.

→ **Fraude interne**

Risque de pertes dues à un acte intentionnel de fraude, de détournement de biens, d'infractions à la législation ou aux règles de l'entreprise qui impliquent au moins une personne en interne : la gestion des risques et le contrôle interne traitent ce sujet.

→ **Emploi et sécurité sur le lieu de travail**

Risque de performance opérationnelle et métiers par le manque d'anticipation des besoins en emplois et compétences. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences traite ce sujet.

En matière de risque de dommages aux personnes, les dispositions sont prises pour protéger les collaborateurs et les personnes sur les locaux d'exploitation de l'institution (incendie, défaillance électrique, agression, risques psychosociaux...).

→ **Dommages aux actifs corporels**

Risque de pertes résultant du dommage sur un actif corporel à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un autre sinistre : les locaux et biens sont couverts par des assurances.

→ **La gestion des risques opérationnels :**

La politique de gestion des risques encadre ces risques. Elle définit les obligations en la matière selon le modèle d'efficience sur trois lignes de maîtrise. Le contrôle interne fait partie de cette approche et entre en considération dans l'évaluation des risques résiduels. La partie système de gouvernance explicite le dispositif.

La Pandémie COVID 19, a impacté le fonctionnement de l'année 2020 avec le déclenchement du plan de continuité de service. Les activités ont été poursuivies dans ce cadre. Les équipes ont pu assurer le service avec une perturbation réduite liée à la mise en œuvre du télétravail pour la quasi-totalité des collaborateurs. Pour les autres, la reprise des activités nécessitant le présentiel (numérisation des courriers...) a été rapidement effectuée après l'adaptation aux nouvelles contraintes de sécurité sanitaire.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques opérationnels de 90 %.

## C.7 Risques juridiques et conformités

*« Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions pénales ou civiles, de pertes financières significatives, ou d'atteinte à la réputation de l'institution du fait de ne pas se conformer aux lois, règlements et dispositions administratives qui sont applicables à ses activités. »*

L'Institution est exposée aux facteurs de risques suivants :

Risque sur la déshérence qui impose aux Institutions de Prévoyance de rechercher les bénéficiaires des personnes et d'identifier les prestations à régler. La recherche des bénéficiaires et la mise en œuvre des règlements se déroulent conformément au plan de remédiation présenté à l'ACPR.

Risque de conformité et de qualité de service sur le domaine des réclamations. Un chantier spécifique a été mis en place afin de faire face à ces nouvelles exigences. Une unité a été constituée pour gérer ces sujets.

Risque de manquement à la protection des données personnelles « RGPD » et leur conservation.

Risque de manquement aux dispositions de la loi sur la lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme par le non-respect des dispositions mises en œuvre. Le dispositif sur le gel des avoirs et le contrôle d'homonymie sont mis en place.

Risque de manquement lié à la capacité à démontrer la qualité des données. L'institution bénéficie d'un programme visant à renforcer tous les composants entrant dans ce dispositif, de la politique à une nouvelle infrastructure fonctionnelle et informatique.

Risque de non-conformité au dispositif de la Directive de Distribution des Assurances. Afin de se conformer à la réglementation, les risques DDA sont monitorés et des plans d'action mis en place.

Risque sur dysfonctionnement du dispositif du système de management des risques. Une politique de gestion des risques permet de couvrir tous les éléments nécessaires à une bonne gestion du management des risques.

### **La gestion des risques juridiques et conformité :**

La politique de conformité renforce le dispositif de contrôle interne avec notamment une fonction clé indépendante et dédiée à ces problématiques.

Ces moyens de maîtrise ont permis d'atténuer l'exposition initiale des risques juridiques et conformité de 86 %.

## **C.8 Autres risques importants**

L'institution est exposée aux facteurs de risque suivant :

### → **Fraude externe**

De par leurs activités, l'institution est exposée au risque de fraude lié à son métier. Les dispositions de maîtrise se retrouvent dans la conception des garanties et dans leur gestion. L'institution déploie avec ses partenaires de gestion une attention particulière sur ce risque.

### → **Pandémie**

La pandémie de la COVID 19 et les mesures de confinement associées, auxquels nous avons fait face en 2020, ont créé une situation sans précédent, au niveau des impacts économiques et sociaux, du ralentissement des activités ou du repli de la consommation. Pour les institutions cela a entraîné des incertitudes portant sur le développement, la sinistralité ou les placements financiers provoquant ainsi une conjoncture qualifiée de fluctuante.

L'institution a présenté dans les parties précédentes l'ensemble des risques importants qu'elle a identifié à fin décembre 2020.

## **C.9 Autres informations**

L'institution présente une sensibilité particulière à la baisse des taux concernant les régimes des retraites supplémentaires gérées sur fond euros.

## D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

### D.1 Actifs

#### D.1.a Évolution des marchés 2020

En 2020 le contexte financier a été dominé par la crise sanitaire et ses conséquences économiques obligeant les Banques Centrales à injecter plus de 6 500 milliards de dollars sur les marchés, via notamment des achats d'obligations. Une réponse forte à la pandémie de coronavirus, mais qui accroît encore la dépendance des investisseurs.

Pour faire face à la crise les entreprises ont levé des montants records de dettes et de fonds propres (près de 3 800 milliards de dollars au niveau mondial).

En Europe, les financements obligataires ont atteint un nouveau sommet et les augmentations de capital ont doublé par rapport à 2019. Le choc sur les marchés s'est caractérisé par une hausse de la volatilité avec de fortes amplitudes dans un intervalle de temps très court et la poursuite de la baisse des taux et des spreads de crédit.

Toutefois la baisse des marchés actions est restée limitée sur l'année (-6% CAC 40) ; Malgré une chute vertigineuse au 1er trimestre (-38% CAC 40), la fin d'année a apporté des nouvelles positives entraînant un rebond historique (+20% en novembre) : mise sur le marché des vaccins dans le monde, l'accord post-Brexit et la validation du nouveau plan de relance budgétaire américain.

Dans un marché totalement administré par la Banque Centrale Européenne, les taux sont restés très bas (-0,38% en moyenne sur l'OAT 10 ans).

#### D.1.b Valorisation des actifs par catégorie

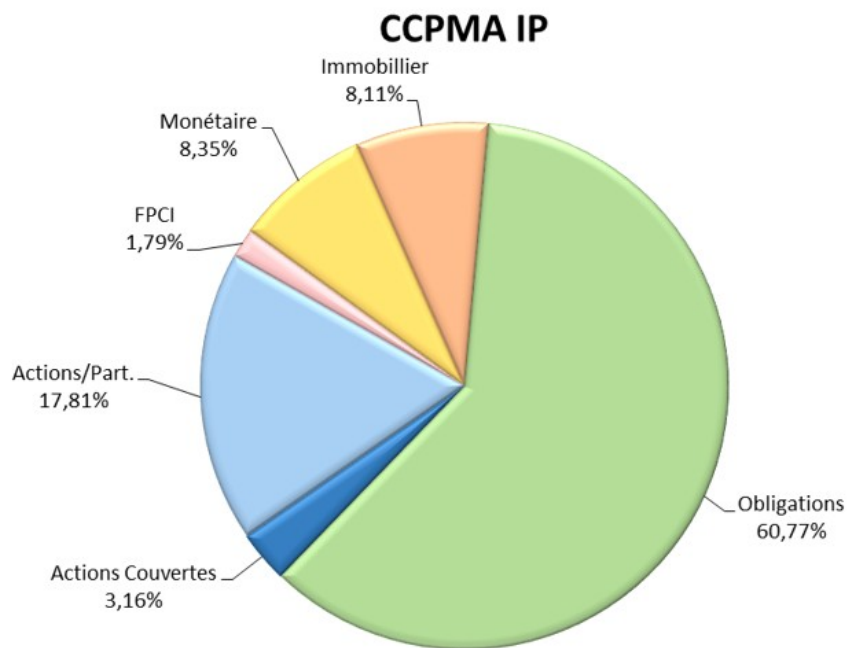
Répartition au 31/12/2020 des Actifs par catégorie d'identification :

Catégories	En M€	Poids en %
Obligations Souveraines	1 038 709 946,93	19,14%
Obligations d'entreprises	2 073 465 683,55	38,21%
Actions	157 408 396,52	2,90%
Dont actions non cotées	3 571 538,20	0,07%
Dont SCI	151 457 858,32	2,79%
Dont participations (hors SCI)	2 379 000,00	0,04%
Fonds d'investissement	1 530 215 061,26	28,20%
Dont OPC Mixtes	472 744 692,27	8,71%
Dont OPC Actions	807 342 424,12	14,88%
Dont OPC Obligataires	53 931 295,80	0,99%

Catégories	En M€	Poids en %
Dont FPCI	77 590 435,37	1,43%
Dont OPC Monétaires	118 606 213,70	2,19%
Trésorerie et Dépôts	338 519 925,71	6,24%
Prêts	96 645 230,65	1,78%
Immobilisations corporelles	191 520 000,01	3,53%
<b>Total Actif</b>	<b>5 426 484 244,63</b>	<b>100,00%</b>

Globalement, la valorisation du portefeuille évolue à 5 426 M€ fin 2020 contre 5 143 M€ auparavant.

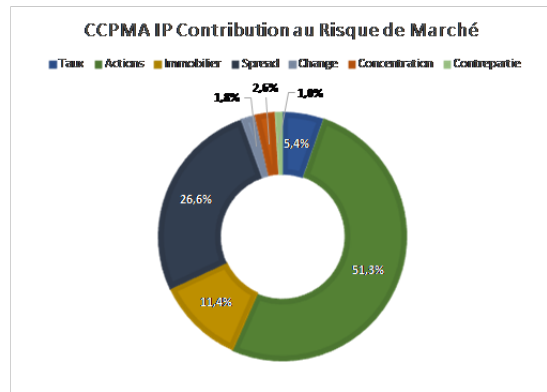
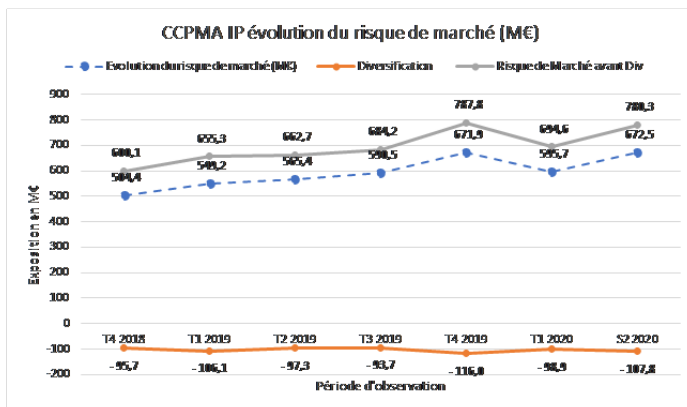
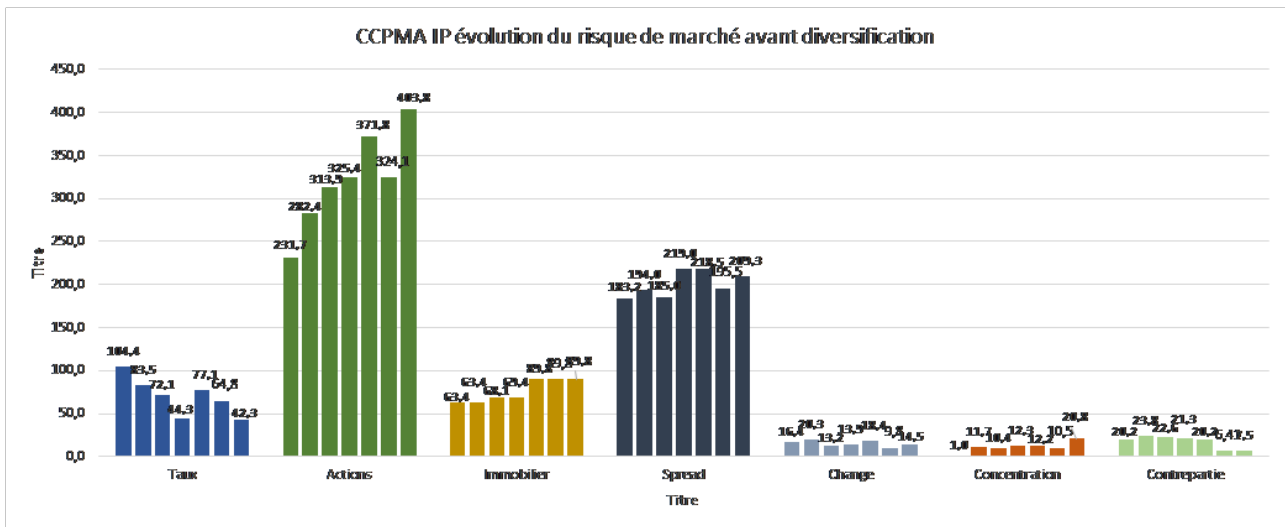
L'appréciation de 283 M€ correspond à une évolution de 5% dont 69,6 M€ sont liés à la capitalisation, 186,8 M€ aux revenus du portefeuille et 26,6 M€ à l'effet Marchés.



Par classe d'actif, le principal poste est constitué d'obligations en direct pour 3 112 M€. L'immobilier représente 440 M€ (SCI, Prêts, les immobilisations corporelles) et les participations 2,3 M€ (hors SCI).

Les fonds communs de placements constitués à 53 % d'OPCVM actions s'élèvent à 807 M€.

Les liquidités atteignent 339 M€.



Le portefeuille d'investissements présente une structure de risque de Marché abaissée de -18.37%, soit -113 M€.

La diminution des composante Crédit (-15%) et Actions (-28%) du risque de Marché traduisent la stratégie de « dérisking » opérée pendant la période qui a adapté la structure du portefeuille d'actifs à la hausse des régimes de volatilité en préservant la capacité à générer du rendement sans impacter la solvabilité

### D.1.c Bases, méthodes et hypothèses de valorisation

#### Bases et méthodes

La politique de la qualité des données financières a en 2018 fait l'objet d'une revue ayant pour objectif général de doter l'Institution de données financières exhaustives, pertinentes, exactes, traçables et auditable couvrant l'ensemble des actifs détenus par l'institution y compris en transparence.

Afin de disposer de classes d'actifs détaillées homogènes en termes de nature et de risque tout en assurant une cohérence entre les différentes utilisations des données d'actifs, la méthodologie suivante a été retenue :

La classification des actifs adoptée est la classification CIC (Complementary Identification Code) telle que définie par l'EIOPA et jointe en annexe I

Cette classification est précisée pour les actifs de la manière suivante :

- Du fait de places de cotations multiples, le code pays retenu est le code pays du « Groupe Emetteur » au sens de Solvabilité II
- Le code CIC XT89 est affecté aux comptes courants de SCI
- Le code CIC XX25 est affecté aux obligations perpétuelles

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Concernant le cas particulier des obligations, le type de taux est précisé dans l'outil de gestion, selon un format compatible avec le format « Ampère TPT v3 »

En vue de constitution de classes d'actifs pures au sens du risque sur la base d'agrégats, sont adjointes les notions suivantes :

- Zone géographique (OCDE, EEA, etc.)
- Devise
- Critère ISR

### Dissociation

Afin de réduire les risques opérationnels, de limiter les conflits d'intérêts et d'éviter toute distorsion de valorisation tout en maîtrisant les coûts, sont appliquées en transverse deux dissociations structurelles :

- Les actifs détenus par les institutions relèvent de l'outil de gestion alors que les actifs détenus en transparence relèvent pour l'essentiel du traitement des inventaires en transparence au format « Ampère TPT v3 »

La problématique de valorisation des actifs répond à des enjeux et obligations spécifiques (établissement du bilan solvabilité II, article 10 du règlement délégué UE 2015/35, calculs des PDD/PRE) alors que la qualité des données financières répond à des enjeux et obligations internes (formalisation, contrôles, etc.)

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

### Valorisation des actifs

Les Actifs sont valorisés selon les principes et méthodes précisés par les articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

- Actifs Bancaires

Les comptes de banques sont valorisés en date de valeur au niveau des informations fournies par les établissements bancaires et rapprochés par le service Trésorerie.

- Actifs obligataires et Actions

Si les sources de données listées au paragraphe 2.3 permettent d'obtenir des données observables pertinentes, les actifs obligataires et actions sont valorisés au prix « bid » (coupon couru inclus), les actifs actions sont valorisés au dernier cours coté.

Pour les calculs de sensibilité, la valorisation au prix « Mid » peut être utilisée.

Une donnée est dite pertinente si :

- La source de données est listée au paragraphe 2.3
- la date de dernière mise à jour du cours coté est inférieure à cinq jours ouvrés
- l'écart entre le prix pied de coupon « Bid » et le prix « Mid » est inférieur à 1% pour les obligations
- pour les actions, le volume de transactions hebdomadaire est supérieur à la quantité détenue en portefeuille

### Procédure de « forçage de cours »

En l'absence de données observables pertinentes, la procédure de « forçage de cours » est appliquée.

Elle doit rester conforme aux articles 9 à 13 du règlement délégué UE 2015/35/CE.

En particulier, dans le cas d'un besoin de données complémentaires, les données et traitements particuliers doivent être indépendants des parties prenantes.

### Participations

Les participations sont valorisées annuellement sur la base de leur actif net réévalué en valeur de marché, sans prise en compte d'élément incorporel ni de goodwill.

### OPC, FPCI

Les OPC et FPCI sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue établie par la société de gestion du fonds.

Dans le cas particulier des FPCI, les opérations de souscription/rachat postérieures à la dernière valeur liquidative sont intégrées en tenant compte de l'éventuelle variation du passif du fonds.

### Actifs Immobiliers

Les actifs Immobiliers sont valorisés annuellement sur la base de la valorisation établie par l'expert validé par l'ACPR conformément à l'article 5 de l'instruction 2017-I-09.

Il en va de même pour les parts de SCI.

### Actifs en transparence

Les SCI sont transparisés sur la base de l'actif immobilier et des comptes de banques.

Les fonds sont transparisés sur la base des inventaires au format « Ampère TPT v3 » du dernier jour ouvré du trimestre précédent.

Les contrôles de cohérence implicites subordonnant la bonne agrégation des inventaires transparisés assurent la cohérence des données.

Dans le cas des indicateurs internes sur la base des inventaires mensuels, les valorisations et données sensibles aux variations de marchés peuvent être ajustées.

#### Référentiels Valeurs

Afin de garantir la cohérence des données en transverse et dans le temps, sont administrés trois référentiels valeurs :

- Le référentiel valeurs « caractéristiques »
- Le référentiel valeurs « marchés »
- Le référentiel émetteurs

#### Critères de contrôles sur les données

Exhaustivité :

- Suffisamment de données historiques pour apprécier le niveau de risque
- Aucune donnée pertinente n'est exclue sans justification

Exactitude :

- les données sont exemptes d'erreurs importantes;
- les données provenant de périodes de temps différentes, mais utilisées aux fins de la même estimation, sont cohérentes
- les données sont enregistrées en temps utile et de manière cohérente dans la durée

Pertinence :

- les données sont adaptées aux fins pour lesquelles elles doivent être utilisées
- les données reflètent adéquatement les risques auxquels l'entreprise est exposée

les données ont été collectées, traitées et appliquées de manière transparente et structurée sur la base d'une procédure documentée comprenant au moins : la définition des critères et une évaluation de la qualité, la définition des hypothèses formulées lors de la collecte, le processus et la fréquence d'actualisation

### D.1.d Différences de valorisation

---

Néant

### D.1.e Crédit-bail

---

Néant

### D.1.f Participation chez un assureur partenaire

---

Néant

### D.1.g Impôts différés

---

#### Référentiel des normes et de la réglementation sur l'imposition différée

Préalablement à l'établissement du bilan prudentiel S2 et du calcul du SCR de l'institution CCPMA, nous rappelons les normes et la réglementation. Les normes comptables sur le sujet sont internationales (IAS 12) et nationales (règlement comptable N° 99-02). Les dispositions fiscales locales sont le Code Général des Impôts et les courriers de la Direction de la Législation Fiscale sur l'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance.

L'impôt différé représente l'imposition future par opposition à l'impôt exigible payable immédiatement. On considère d'une part l'imposition différée passive IDP (impositions futures) et d'autre part l'imposition différée active IDA (économies d'impôts futures).

Assiettes de calcul des impôts différés actif et passif

L'institution CCPMA utilise 4 natures d'assiette de calcul des impôts différés : **Les différences temporaires entre le résultat social et le résultat fiscal, les écarts de réévaluation fiscale, les déficits fiscaux reportables, les retraitements pour passer du bilan social au bilan S2.**

**Les différences entre le résultat social et le résultat fiscal** correspondent à des différences entre la valeur dans les comptes sociaux S1 et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif. Les différences temporaires sont dites imposables lorsqu'elles sont sources d'imposition future. Elles sont dites déductibles lorsqu'elles sont sources d'économies futures.

**Les écarts de réévaluation fiscale** représentent les différences entre valeurs fiscales et valeurs comptables des actifs de placement déterminées lors de l'entrée en fiscalité des Institutions de Prévoyance au 01/01/2012. Les plus-values correspondantes à des écarts de réévaluation fiscale peuvent être réalisées en franchise d'impôt. Elles sont sources d'économies futures car elles sont exonérées d'impôt sur les sociétés lors des cessions ultérieures.

**Les déficits fiscaux reportables** sont imputés au cours des exercices futurs et ont pour effet comptable d'alléger l'impôt. L'allègement d'impôt résultant de cette imputation ne sera constaté qu'au titre de l'exercice d'imputation, et non au titre de l'exercice ayant constaté le déficit. Afin de faire coïncider les différents effets comptables, il est possible sous conditions de constater le futur allègement

**Les impôts différés sur les retraitements pour passer du bilan social (bilan comptable) au bilan S2 (bilan prudentiel)** sont les suivants : évaluation en valeur de marché des placements, évaluation des provisions techniques en valeur actuelle, autres ajustements de valeurs et autres créations d'actifs et de passifs spécifiques. Ces écritures pour passer du référentiel S1 au référentiel S2 ajustent les valeurs économiques des actifs et des passifs y compris imposition différée active ou passive.

### Taux d'impositions utilisés

**L'évaluation de l'impôt différé est réalisée selon la méthode du report variable.** Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence se résorbera (taux applicables pour calculer la recouvrabilité). Le taux d'imposition différée utilisé au 31 décembre 2020 est de 25,83% (soit un taux de 25 % majoré d'une contribution sociale de 3,3%). Les taux légaux d'imposition pour les exercices prochains seront les suivants :

2021 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2022 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

2023 : taux de 25,83% (25% d'IS et contribution sociale de 3,3%)

### Compensation des impôts différés actif et passif opérée dans la présentation au bilan

**Sur le principe, tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte au bilan.** En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus seulement à hauteur des passifs et compensés.

En pratique, une position globale d'IDP nette d'IDA doit être prise en compte au bilan. Les positions d'IDA compensent les IDP dans la limite de ces derniers. Une position d'IDA nette d'IDP doit faire l'objet d'une analyse de recouvrabilité.

### Méthode utilisée pour démontrer le caractère recouvrable des impôts différés actif

**La méthode utilisée consiste à évaluer la probabilité de recouvrement des impôts différés actifs (IDA) sur la base des projections réalisées sur base sociale. Le recouvrement est apprécié sur un horizon de 5 ans.**

Nous avons pris en compte l'environnement des IP sur le marché de l'assurance et de la maturité du groupe en matière d'imposition différée (rappel entrée en fiscalité au 01/01/2012).

Les actifs d'impôts différés reflètent notre meilleure estimation du calendrier du reversement des différences taxables et de réalisation des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées avec les autres données prévisionnelles.

### Ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés.

Un choc du bilan prudentiel est prévu par la réglementation Solvabilité dans le cadre du calcul du SCR (Article 207 du règlement délégué S2)

La capacité d'absorption des pertes par l'imposition différée doit être estimée.

Les pertes générées par le choc génèrent des économies d'impôts potentielles qui aboutissent à une position nette d'imposition différée active qui fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité sur les exercices fiscaux futurs (5 ans)

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE n'utilise pas en 2019 la capacité d'absorption des pertes au-delà des montants d'impôts différés passifs.

### Impôt différé passif -Résultat

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistre au bilan prudentiel 31/12/2019, un montant **d'imposition différée passive de 28,6M€** :

Actif général - Prévoyance En M€	IDA+.IDP au 01/01/2020	Variation	IDA+.IDP au 31/12/2020
Différences temporaires	2,7		2,7
Ecart de réévaluation fiscale	17,8	-0,1	17,7
Retraitements S2	-30,8	-7,1	-37,9
<b>TOTAL</b>	<b>-10,3</b>	<b>-7,2</b>	<b>-17,5</b>

## D.2 Provisions techniques

Cette partie a pour objet de décrire les méthodes, présenter les hypothèses et analyser les résultats de calcul des provisions techniques du bilan prudentiel.

### D.2.a Montant des provisions techniques

Le tableau suivant présente le montant des provisions techniques brutes de réassurance au 31/12/2020.

#### VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	3 951,1	3 908,2	-42,8
Meilleure Estimation (*)	3 830,8	3 815,2	-15,7
Marge de Risque	120,2	93,1	-27,2

(\*) dont retraitement de la PPE admissible de 247 M€

#### SANTÉ SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	234,5	237,4	2,9
Meilleure Estimation	231,2	232,0	0,8
Marge de Risque	3,3	5,3	2,1

#### SANTÉ NON SIMILAIRE A LA VIE

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	232,5	256,1	23,6
Meilleure Estimation	228,7	250,4	21,7
Marge de Risque	3,8	5,7	2,0

## TOTAL

Provisions	2019	2020	Ecart en M€
Provisions Techniques	4 418,0	4 401,7	-16,3
Meilleure Estimation (*)	4 290,8	4 297,6	6,8
Marge de Risque	127,3	104,1	-23,1

(\*) dont retraitement de la PPE admissible de 247 M€

### Synthèse des évolutions

Les provisions techniques s'élèvent à **4 401,7 M€** au 31/12/2020 soit une baisse de -0,4% par rapport à l'exercice précédent.

La meilleure estimation des portefeuilles de retraite supplémentaire (représentant 85% des engagements) est en diminution de 33,3 M€ entre 2019 et 2020.

La valorisation de la PPE admissible en fonds propres éligibles explique cette évolution en partie compensée par la baisse des taux sans risque et la hausse de la volatilité ayant pour effet de surenchérir les coûts des options et garanties financières.

La croissance de la meilleure estimation en prévoyance santé (+ 40,2 M€) est en lien avec celle observée sur les provisions sociales.

La marge de risque s'élève à 104,1 M€ soit une baisse de 23,1M€ entre 2019 et 2020 grâce à la revue de la méthode de calcul en conformité avec les dispositions réglementaires.

### Montants recouvrables au titre de la réassurance

Au 31/12/2020, les provisions cédées en réassurance proportionnelle s'élèvent à 12,0 M€ soit 0,3% de la meilleure estimation brute de réassurance.

L'institution est également réassurée par HANNOVER RE (50%), SCOR GLOBAL LIFE (25%) et COVEA COOPERATIONS (25%) par des traités annuels en excédent de sinistres par tête et catastrophe. Ces sessions non-proportionnelles n'ont pas occasionné de provisionnement à la clôture de l'exercice.

## D.2.b Provisions en meilleure estimation

### D.2.b.1 Principes réglementaires et opérationnels

Les méthodes de calcul de la meilleure estimation consistent à projeter l'ensemble des flux de trésorerie (cotisations, prestations, frais) attendus à compter du 01/01/2021 sur la base des engagements de l'institution au 31/12/2020.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de projeter d'autres éléments du compte de résultat et du bilan social tels que les provisions sociales, la valorisation des placements et le résultat financier.

La détermination des flux de trésorerie s'appuie pour partie sur les travaux de calcul des provisions techniques en norme sociale. Cependant, la meilleure estimation est basée sur les mêmes données que la provision sociale en tenant compte également :

- des écarts méthodologiques entre les référentiels social et prudentiel pour les prestations garanties ;
- des cotisations futures et des prestations associées ;
- des prestations discrétionnaires futures en lien avec les futures décisions de gestion ;

- de l'ensemble des frais futurs ;
- de la différence d'actualisation :
  - taux technique constant en norme sociale ;
  - courbe des taux sans risque EIOPA pour la meilleure estimation fixée par la directive 2009/138.

L'évaluation du cout des options et garanties financières sur les portefeuilles de retraite supplémentaire, conduit à évaluer la meilleure estimation en moyenne sur 1000 scénarios stochastiques « risque neutre ».

Le processus d'obtention des données de passif est inchangé par rapport à l'année 2019. Il intègre des contrôles tout au long de la chaîne de production des provisions en meilleure estimation pour garantir l'exhaustivité et la justesse par rapport aux comptes sociaux.

Le processus d'obtention des données relatives aux placements est inchangé par rapport à l'année 2020. Les contrôles réalisés pour le calcul de la meilleure estimation, en particulier par rapport au bilan social, ont permis d'assurer l'exhaustivité des données

## D.2.b.2 Retour sur les provisions sociales

### SYNTHÈSE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Ligne d'activité (En M€, y compris refacturation, acceptation et PE/PB)	2019	2020	Evolution	Evolution en %
<b>Sous total Vie</b>	<b>3 367,8</b>	<b>3 574,6</b>	<b>206,8</b>	<b>+ 6,1%</b>
<i>30 Assurance vie avec participation aux bénéfices (y.c. RS)</i>	3 303,5	3 504,1	200,6	+ 6,1%
<i>32 Autre assurance vie</i>	64,3	70,5	6,1	+ 9,5%
<b>Sous total Santé similaire à la vie</b>	<b>217,9</b>	<b>215,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>- 1,2%</b>
<i>33 Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé</i>	217,9	215,3	-2,6	- 1,2%
<b>Sous total Santé non similaire à la vie</b>	<b>235,3</b>	<b>267,3</b>	<b>32,0</b>	<b>+ 13,6%</b>
<i>1 Frais médicaux</i>	8,4	10,2	1,8	+ 20,9%
<i>2 Perte de revenus</i>	226,9	257,1	30,2	+ 13,3%
<b>Total Général CCPMA PRÉVOYANCE</b>	<b>3 821,0</b>	<b>4 057,2</b>	<b>236,2</b>	<b>+ 6,2%</b>

Au global, les provisions de l'institution s'élèvent au 31/12/2020 à 4 057,2 M€ en progression par rapport à l'exercice précédent de 236,2 M€, soit +6,2 %. Les évolutions varient selon la ligne d'activité : + 206,8 M€ pour la Vie, -2,6 M€ pour la santé similaire à la vie et +32,0 M€ pour la santé non similaire à la vie.

Au 31/12/2020, le poids de chacune des lignes d'activité a peu varié par rapport à l'exercice précédent :

- Les provisions Vie représentent 88% des provisions totales ;
- Les provisions Santé similaire à la vie représentent 5% des provisions totales ;
- Les provisions Santé non similaire à la vie représentent 7% des provisions totales.

### Retraite supplémentaire

Les provisions des régimes de retraite supplémentaire représentent 85% des provisions totales de l'institution (3 427,6 M€ à fin 2020, soit une évolution de +6% par rapport à l'exercice précédent).

Le développement des provisions du régime CCPMA RS se poursuit (+198,5 M€). Il s'explique principalement par les nouvelles cotisations des actifs et les revalorisations de leurs droits. Le régime fermé CCPMA RETRAITE est en recul comme attendu (-34,3 M€).

### Prévoyance

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les provisions prévoyance représentent 16% des provisions totales de l'institution et augmentent de +40,9 M€ sur l'exercice. Elles sont constituées pour 37% de rentes d'invalidité en cours et pour 39% d'assurance perte de revenus.

La variation des provisions est due essentiellement à :

- une augmentation des provisions du lob 2 (+30,2 M€) qui résulte de deux effets
  - ⊖ l'augmentation des provisions liées à l'incapacité et l'invalidité en attente;
  - ⊖ l'accroissement des PE/PBB et acceptation.
- une augmentation des provisions des lob 30 & 32 (+11,4M€), essentiellement expliquée par la hausse des provisions de maintien des garanties décès et de l'accroissement des PE/PBB.
- une diminution des provisions pour sinistres connus sur l'invalidité en cours (lob 33) pour -2,6M€ en lien avec les caractéristiques des sinistres et la baisse du taux technique.

### D.2.b.3 Méthodes de calculs de la provision en meilleure estimation

Les principes de calculs des provisions en meilleure estimation sont similaires au 31/12/2019.

L'évaluation des engagements est menée séparément entre :

- Les engagements garantis ;
- Les frais de gestion ;
- Les engagements discrétionnaires futurs correspondant aux futures décisions de distribution de résultats et/ou de revalorisation des prestations.

Les engagements garantis sont déterminés sur la base des mêmes données que pour le calcul des provisions sociales.

Le périmètre de la frontière des contrats est d'une année pour l'ensemble du portefeuille. Les hypothèses relatives à la provision pour primes futures sont issues du scénario cible du cycle ORSA 2020 (effectifs, résiliations, etc.). Sur les garanties prévoyance-santé, certains paramètres ont été revus sur la base des revues tarifaires, et contractualisations réalisées fin 2020.

La meilleure estimation intègre l'ensemble des frais de gestion en coût complet dans le cadre d'une continuité d'activité.

Les frais de gestion des placements sont calculés en fonction de la valeur nette comptable des actifs de placement sur la partie RS.

Les autres frais (acquisition, administration et règlement des prestations) sont modélisés en pourcentage des cotisations et des prestations sur la base des éléments communiqués par le Contrôle de Gestion.

Les prestations discrétionnaires futures sont modélisées en tenant compte des futures décisions de gestion. Les provisions d'égalisation et provisions pour participation aux excédents au 31/12/2020 sont également prises en compte dans les prestations discrétionnaires futures.

Les futures décisions de gestions relatives au passif sont les suivantes :

- Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les taux de participation aux bénéfices utilisés dans la modélisation sont de 90% pour le résultat technique et 85% pour le résultat financier, et ce pour les 2 régimes. Ces taux sont inchangés par rapport aux calculs du 31/12/2019;
- Dans la continuité des décisions du Conseil d'Administration, à chaque pas de projection, l'intégralité des provisions pour participation aux excédents sont distribuées sous forme de revalorisation au régime CCPMA RS ;
- Pour les garanties prévoyance-santé, la revalorisation des prestations est égale à l'inflation projetée en risque neutre.

Les futures décisions de gestion relatives à l'actif sont les suivants :

- Atteinte de l'allocation cible sur 5 ans pour chaque portefeuille ;
- Réalisation de tout ou partie des plus-values latentes des actions, participations stratégiques, immobiliers de placement, OPCVM monétaires, OPCVM taux et OPCVM actions lorsqu'elles dépassent un certain seuil.

### D.2.b.4 Principales hypothèses concernant la provision en meilleure estimation

Les hypothèses nécessaires au calcul de la meilleure estimation sont les suivantes :

- Courbe des taux sans risque, jeux de scénarios économiques et inflation ;
- Allocation cible et politique de réalisation des plus-values latentes ;
- Données relatives aux provisions pour primes futures : chiffre d'affaires, ratio S/P, taux de chargements contractuels ;
- Taux de frais de gestion ;
- Tables de mortalité.

**Courbe des taux sans risque, Générateur de Scénarios Economiques et Inflation**

Le taux sans risque est donné par la courbe des taux EIOPA (zone EURO) au 31/12/2020. L'institution a fait le choix de recourir à la correction pour volatilité dans le calcul de ses engagements.

Des jeux de scénarios économiques sont calibrés à partir de ces courbes des taux et générés en « risque neutre ». Cela signifie que l'espérance de rendement de tous les actifs financiers converge vers le taux sans risque. Chaque jeu de scénarios est constitué de 1 000 trajectoires.

La courbe des taux 2020 est plus basse que la courbe 2019, la baisse moyenne étant de 0,44 point sur 60 ans.

La courbe d'inflation est issue du générateur de scénarios économiques risque neutre et est utilisée comme hypothèse de revalorisation des prestations prévoyance. Pour les calculs au 31/12/2020, l'inflation projetée est plus basse d'environ 30 bps. A l'horizon 60 ans l'inflation long terme tend vers 2,1%.

Ainsi, sur l'horizon de projection des flux de prévoyance, l'inflation est plus basse en 2020 qu'en 2019 et induit, toutes choses égales par ailleurs, une baisse de la meilleure estimation via les prestations discrétionnaires futures.

#### **Hypothèses concernant le résultat financier**

Les hypothèses présentées ici servent exclusivement aux calculs de meilleure estimation du régime de retraite supplémentaire.

L'allocation cible est atteinte en 5 ans puis constante sur l'horizon de projection, égale à l'allocation décidée par le Conseil d'Administration.

La politique de réalisation des plus-values latentes est caractérisée par la part des plus-values conservées (seuil) et la part des plus-values disponibles effectivement réalisées au-delà du seuil (taux de réalisation). Il est considéré que seules des plus-values latentes sur OPCVM actions sont réalisées.

#### **Hypothèses relatives aux provisions pour primes futures**

En lien avec une frontière des contrats de 1 an, les hypothèses relatives aux provisions pour primes futures concernent les engagements au titre de l'année d'assurance 2021 :

- Chiffre d'affaires et taux de chargements contractuels pour l'ensemble du portefeuille ;
- Ratio S/P pour le seul portefeuille prévoyance-santé.

Ces hypothèses sont issues des hypothèses du scénario cible du Cycle ORSA 2020, ajustées en fonction de l'évolution de la revue tarifaire 2020 et des contractualisations réalisées fin 2020 (cf. D.2.b.3).

Pour les garanties prévoyance-santé (vie, arrêt de travail et santé), par comparaison avec celles du 31/12/2019 relatives à l'année d'assurance 2020, Ces hypothèses induisent globalement une baisse des provisions en meilleure estimation du fait des S/P nets de chargements de gestion inférieurs à 100%.

#### **Taux de frais de gestion**

Les taux de frais de gestion, appliqués aux cotisations et prestations, permettent de déterminer les frais d'acquisition, d'administration et de gestion des sinistres.

Au-delà de la 5ème année de projection, les taux de frais ne varient pas.

Les taux de frais sont en baisse sur les portefeuilles CCPMA RS et CCPMA Retraite du fait du retraitement de frais exceptionnels et de coûts de projets non récurrents.

Ils sont en légères augmentations sur le périmètre Santé / Prévoyance.

Le taux de frais de gestion des placements est légèrement en hausse sur CCPMA RS et en baisse sur CCPMA Retraite par rapport à 2019 :

- 0,16% pour CCPMA RS ;
- 0,16% pour CCPMA RETRAITE.

#### **Retraite supplémentaire – Tables de mortalité**

Les tables retenues pour déterminer les flux de prestations garantis sont les tables réglementaires TGH05-TGF05, comme pour le calcul au 31/12/2019.

Les études réalisées à ce jour ne montrent pas de surestimation de la mortalité réelle par rapport aux tables réglementaires.

### **D.2.b.5 Analyse de variation des provisions en meilleure estimation**

Le tableau suivant présente les provisions en meilleure estimation par ligne d'activité et leur évolution par rapport au 31/12/2019 :

En M€ - Ligne d'activité	2019	2020	Ecart en M€
1 – Frais médicaux	14,3	10,9	-3,4
2 – Perte de revenus	195,2	220,0	24,8
13 - Réassurance Frais Médicaux	0,1	0,0	-0,1
14 - Réassurance Perte de revenus	19,0	19,5	0,4
30 – Assurance vie avec participation aux bénéfices (*)	3 763,7	3 739,6	-24,1
32 – Autre assurance vie	55,0	63,0	8,0
33 – Rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé	231,2	232,0	0,8
35 – Réassurance Santé	0,0	0,0	0,0
36 – Réassurance Vie	12,2	12,6	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>4 290,8</b>	<b>4 297,6</b>	<b>6,8</b>

(\*) dont retraitement de la PPE admissible de 247 M€

La provision en meilleure estimation s'élève à 4 297,6 M€ au 31/12/2020, en hausse de 6,8 M€ (0,2%). L'augmentation est due à l'évolution de la meilleure estimation des provisions liées aux risques prévoyance - santé (+40,2 M€).

Les régimes de retraite supplémentaire représentent la plus grande part de la meilleure estimation (85,5%). Leur diminution (-0,9%) vient compenser en partie la hausse de la meilleure estimation en prévoyance-santé (+6,9%).

Viennent ensuite les rentes découlant de contrats non-vie et relatifs à l'assurance santé (5,4%), les lignes d'activité Perte de revenus (5,1%) et Autre assurance vie (1,5%). Les autres lignes d'activité réunies représentent 2,5% de la meilleure estimation au 31/12/2020.

L'évolution des provisions en meilleure estimation liées aux risques prévoyance - santé s'explique par la dégradation du risque arrêt de travail sur les survenances antérieures mais aussi par l'augmentation des provisions Capitaux décès liés aux retards de paiements observés sur la période, notamment sur les survenances les plus récentes.

Le portefeuille arrêt de travail de CCPMA se caractérise par des franchises longues. L'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est évalué comme étant nul.

### D.2.b.6 Comparaison entre norme sociale et norme prudentielle

Le tableau suivant compare au 31/12/2020 les provisions techniques sociales avec la provision en meilleure estimation :

En M€	Vie	Santé SLT	Santé non SLT	Total
Provisions techniques en norme sociale au 31/12/2020	3 574,6	215,3	267,3	4 057,2
Meilleure estimation au 31/12/2020	3 815,2	232,0	250,4	4 297,6

Au global de l'institution, au 31/12/2020, les provisions en meilleure estimation sont supérieures de 240,4 M€ aux provisions sociales.

Cet écart est principalement porté par la retraite supplémentaire et s'explique par :

- La prise en compte des prestations discrétionnaires futures et de la totalité des frais dans le cadre de la meilleure estimation, en particulier les frais de gestion des placements.
- Partiellement compensée par la prise en compte de la PPE admissible en fonds propres éligibles et l'actualisation à la courbe des taux sans risque, expliquée par les faibles niveaux de taux techniques en norme sociale.

On notera toutefois que pour les garanties prévoyance-santé, les provisions sociales sont légèrement supérieures aux provisions en meilleure estimation. L'évolution s'explique par deux effets. La prise en compte des prestations discrétionnaires futures sur l'ensemble des lignes d'activités, l'actualisation du taux technique à la courbe de taux sans risque, et la prise en compte des frais réels, viennent augmenter les provisions sociales. La diminution des prestations garanties sur la LoB2, et les bénéfices attendus sur les primes futures, conduisent à une diminution de l'engagement.

## D.2.c Marge de Risque

La marge de risque correspond au coût d'immobilisation d'un montant de fonds propres correspondant au SCR correspondant aux engagements d'assurance.

La marge de risque est calculée sur la base de la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015.

La marge de risque s'élève à **104,1 M€** au 31/12/2020, en baisse de **23,1 M€** par rapport à l'exercice précédent, représentant ainsi 2,4% des provisions techniques contre 2,9% l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement expliquée par le changement de méthode de calcul de la marge de risque (passage de la méthode 3 à la méthode 2 définie dans l'orientation 62 de la notice ACPR relative aux provisions techniques publiée le 17/12/2015).

## D.2.d Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

La réglementation prévoit 2 mesures transitoires et 2 mesures relatives aux garanties de long terme.

Les mesures transitoires concernent les taux d'intérêt sans risque d'une part et les provisions techniques d'autre part. L'institution ne recourt à aucune de ces mesures.

Les mesures relatives aux garanties de long terme sont l'ajustement égalisateur et la correction pour volatilité.

L'institution utilise uniquement la correction pour volatilité dont l'impact est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	Montant avec correction pour volatilité	Montant sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	4389,7	4410,6	20,9
Fonds propres de base	1131,4	1116,7	-14,7
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1131,4	1116,7	-14,7
Capital de solvabilité requis	458,2	472,0	13,8
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>-0,1</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	1131,4	1116,7	-14,7
Minimum de capital requis	175,8	177,9	2,1
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>6,4</b>	<b>6,3</b>	<b>-0,2</b>

Au 31/12/2020, la prise en compte de la correction pour volatilité a un impact très faible sur la solvabilité de l'institution. Elle améliore la solvabilité (+0,1 point) du fait de :

- La diminution des provisions techniques et par conséquent l'augmentation des fonds propres éligibles ;
- La diminution du capital de solvabilité requis.

L'institution resterait solvable si les calculs étaient effectués avec une courbe des taux sans correction pour volatilité.

## D.3 Autres passifs

### D.3.a Crédit-bail

---

Néant

### D.3.b Provisions autres que les provisions techniques et dettes subordonnées

---

Néant

### D.3.c Avantages salariaux

---

L'institution CCPMA PRÉVOYANCE est membre du GIE AGRICA GESTION. Le groupement a souscrit un contrat d'assurance pour couvrir les engagements sur Indemnités Fin de Carrière du personnel.

### D.3.d Impôts différés

---

Voir dans paragraphe « Actifs »

## D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Néant

## D.5 Autres informations

Néant

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1 FONDS PROPRES

#### Etat de variation des fonds propres S2

Désignation	Réserve au 01/01/2020	Affectation du résultat	Autres mouvements	Réserves au 31/12/2020
Fonds d'établissement constitué	0,4			0,4
<b>Sous-total Fonds initial</b>	<b>0,4</b>			<b>0,4</b>
Réserve de capitalisation	126,5			126,5
<b>Sous-total Fonds excédentaires</b>	<b>126,5</b>			<b>126,5</b>
Réserves	1 619,8	15,1		1 634,9
Autres réserves	40,6			40,6
Réserve de solvabilité	2,0			2,0
Réserve P/Fonds de Garantie	0,6		5,2	5,8
Réserve à nouveau	-1 077,7			-1 077,7
Résultat de l'exercice	15,1	-15,1	22,7	22,7
Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2	119,2		27,5	146,7
<b>Sous-total Réserve de réconciliation</b>	<b>719,6</b>	<b>0,0</b>	<b>55,4</b>	<b>775,0</b>
Fonds excédentaires	0,0		246,9	246,9
Ajustements IDP	-10,3		-7,2	-17,5
<b>TOTAL</b>	<b>836,2</b>	<b>0,0</b>	<b>295,1</b>	<b>1 131,3</b>

Les conditions de reconnaissance des fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE dans le référentiel Solvabilité 2 sont prévues aux articles 93 et 94 de la Directive 2009-138.

#### E.1.a Fonds propres de base

## E.1.b Fonds propres auxiliaires

Néant

## E.1.c Évolution des fonds propres

Les fonds propres S2 de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE enregistrent un total de **1 131,3 M€** fin 2020 en hausse de **295,1 M€**, soit **+35,3%** par rapport à l'exercice précédent.

Sur l'exercice 2020, les fonds propres de base de l'institution sont renforcés par le résultat social de l'exercice pour un montant de **22,7 M€**.

Les retraitements pour passer de S1 à S2 représentent un montant de fonds propres de **146,7 M€**, en hausse de **27,5 M€**, avec des contributions des placements à l'actif net de **21,6 M€** et des provisions à l'actif net de **5,9 M€**. L'analyse détaillée est présentée ci-dessous (tableau des ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2).

Les placements enregistrent une hausse de **3,0%** des retraitements en valeurs de marché de **21,6 M€** d'un exercice sur l'autre. Les principales contributions à la hausse sont les suivantes : les obligations pour **25,4 M€**, compte tenu des taux bas, l'immobilier pour **23,1 M€**, et enfin les OPCVM pour **-24,0 M€**.

Les provisions affichent une augmentation de **-1,0%** des retraitements en valeurs prudentielles de **-5,9 M€**, d'un exercice sur l'autre. Les évolutions proviennent surtout des provisions non vie qui diminuent de **6,7 M€**, y compris marge de risque alors que les provisions vies augmentent de **0,8 M€**.

Un retraitement de la PPB a été opéré en fonds propre pour **246,9 M€** conformément au décret paru en septembre 2020.

Enfin, les ajustements d'impôts différés passifs augmentent de **7,2 M€**.

### Ajustements liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 (en M€)

Placements et Provisions	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 01/01/2020	Variation	Fonds propres liés aux retraitements pour passer de S1 à S2 au 31/12/2020
Immobilier & Participations	150,6	23,1	173,7
Actions	1,3	-2,8	-1,5
Obligations	382,4	25,4	407,8
OPCVM	184,3	-24,0	160,3
<b>Placements</b>	<b>718,6</b>	<b>21,6</b>	<b>740,3</b>
Provisions non vie	6,3	8,6	14,9
Marge de risque provisions non vie	-3,8	-1,9	-5,7
Provisions vie	-478,4	-25,9	-504,3
Marge de risque provisions vie	-123,5	25,1	-98,4
<b>Provisions</b>	<b>-599,4</b>	<b>5,9</b>	<b>-593,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119,2</b>	<b>27,5</b>	<b>146,8</b>

## E.1.d Projection des fonds propres

Dans le rapport ORSA 2020, les projections de résultat de CCPMA PRÉVOYANCE sur la période 20201-2024 laissent envisager dans tous les scénarios des résultats sociaux fluctuant entre **18,1 M€** et **34,7 M€**, qui devraient participer à l'augmentation des fonds propres prudentiels.

## E.1.e Disponibilité des fonds propres

Compte tenu de l'exclusivité des fonds propres de base et de l'absence de fonds propres auxiliaires, les fonds propres de l'institution CCPMA PRÉVOYANCE sont intégralement disponibles.

## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

### E.2.a Capital de solvabilité requis

Le tableau ci-dessous montre la décomposition du capital de solvabilité requis au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

	2019	2020	Ecart en M€
Risque de contrepartie	49,5	52,7	3,2
Risque de marché	663,0	706,7	43,6
Risque de souscription en Vie	255,9	82,2	-173,7
Risque de souscription en Santé	130,2	137,7	7,5
Impact des matrices de corrélation	-264,9	-182,0	82,9
<b>Capital de solvabilité requis de base (BSCR)</b>	<b>833,8</b>	<b>797,3</b>	<b>-36,5</b>
Risque opérationnel	25,1	26,8	1,7
<b>Ajustement au titre des provisions techniques</b>	<b>-509,0</b>	<b>-348,4</b>	<b>160,6</b>
<b>Ajustement au titre des impôts différés</b>	<b>-10,3</b>	<b>-17,5</b>	<b>-7,2</b>
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>339,6</b>	<b>458,2</b>	<b>118,6</b>

Le SCR de l'institution ressort à **458,2 M€** en augmentation de 118,6 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance s'explique principalement par une forte diminution des ajustements par les provisions techniques (-160,6 M€) malgré une décroissance du BSCR (-36,5 M€) principalement portée par celle du SCR de souscription.

Le 1er risque de l'institution est le risque de marché qui représente 89% du BSCR, le 2ème risque est le risque de souscription en santé(17%), atténués par les bénéfices de diversification (-23%).

## E.2.b Minimum de capital requis

Le tableau suivant présente le minimum de capital requis au 31/12/2020 et son évolution par rapport au 31/12/2019.

En M€	2019	2020	Ecart en M€
MCR combiné	125,7	175,8	50,1
Plancher	6,2	6,2	0,0
<b>MCR</b>	<b>125,7</b>	<b>175,8</b>	<b>50,1</b>

Le MCR ressort au 31/12/2020 à **175,8 M€** (+50,1 M€). En 2020, la hausse des engagements induit une hausse des MCR linéaires vie et non vie et donc du MCR.

## E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

L'institution n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive 2009/138/CE pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

L'institution n'utilise aucun modèle interne ou partiel pour le calcul du capital de solvabilité requis.

## E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

En M€	2019	2020	Ecart en M€
Fonds propres de base	836,2	1131,4	295,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	836,2	1131,4	295,2
SCR	339,6	458,2	118,6
<b>Taux de couverture du SCR</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	836,2	1131,4	295,2
MCR	125,7	175,8	50,1
<b>Taux de couverture du MCR</b>	<b>6,7</b>	<b>6,4</b>	<b>-0,2</b>

L'institution respecte le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis.

Le taux de couverture du SCR ressort à 2,5, il est stable par rapport à l'exercice précédent. Cette stabilité est la conséquence de la hausse du SCR de + 118,6 M€ compensée par l'augmentation des fonds propres de + 295,2 M€.

## E.6 AUTRES INFORMATIONS

Néant

---

## F. ANNEXES

---

S.02.01.01

Balance sheet

S.02.01.01.01

Balance sheet

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030	0,00	0,00
Deferred tax assets	R0040	0,00	
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	5143632271,68	4403283473,84
Property (other than for own use)	R0080	191520000,01	58969874,20
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	250482088,97	209325460,29
Equities	R0100	3571538,20	5104941,78
Equities - listed	R0110		
Equities - unlisted	R0120	3571538,20	5104941,78
Bonds	R0130	3112175630,48	2704345247,61
Government Bonds	R0140	1038709946,93	850824040,80
Corporate Bonds	R0150	2073465683,55	1853521206,81
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	1530215061,26	1369869997,20
Derivatives	R0190		
Deposits other than cash equivalents	R0200	55667952,76	55667952,76
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230		
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250		
Other loans and mortgages	R0260		
Reinsurance recoverables from:	R0270	12023161,93	14100545,20
Non-life and health similar to non-life	R0280	7660567,26	9704738,00
Non-life excluding health	R0290		
Health similar to non-life	R0300	7660567,26	9704738,00
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	4362594,67	4395807,20
Health similar to life	R0320	2450061,56	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1912533,11	4395807,20
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	106682636,00	106682636,00
Reinsurance receivables	R0370	7809927,84	7809927,84
Receivables (trade, not insurance)	R0380	63049884,32	63049884,32
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	282851972,95	282851972,95
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	<b>5616049854,72</b>	<b>4877778440,15</b>
<b>Liabilities</b>			
Technical provisions - non-life	R0510	256139984,25	267312973,02
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520		
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540		
Risk margin	R0550		
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	256139984,25	267312973,02
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580	250403332,94	
Risk margin	R0590	5736651,31	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	4145594176,29	3789879617,65
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	237351854,01	215315592,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	232035991,96	
Risk margin	R0640	5315862,05	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	3908242322,28	3574564025,65
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	3815180463,09	
Risk margin	R0680	93061859,19	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690		
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
Other technical provisions	R0730		
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750		
Pension benefit obligations	R0760	83019,24	83019,24
Deposits from reinsurers	R0770		
Deferred tax liabilities	R0780	17517500,00	
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	6103294,57	6103294,57
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	16734047,03	16734047,03
Reinsurance payables	R0830	1609995,07	1609995,07
Payables (trade, not insurance)	R0840	40854167,67	40854167,67
Subordinated liabilities	R0850		
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860		
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880		
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>4484636184,12</b>	<b>4122577114,25</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>1131413670,60</b>	<b>755201325,90</b>

S.04.01.01

Activity by country

Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	

S.04.01.01.02 - S.04.01.01.03

By EEA member

		By EEA member	
		Business underwritten in the considered country, by the EEA branch established in this country	Business underwritten through FPS, by the EEA branch established in the considered country
		C0080	C0090
Premiums written	R0020		
Claims incurred	R0030		
Commissions	R0040		

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.03

By EEA member

		Business underwritten in the considered country through FPS, by the undertaking or any EEA branch
		C0100
Line of business	Z0010	
EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

S.04.01.01

Activity by country

S.04.01.01.04

By material non-EEA member

		By material non-EEA member
		Business underwritten by material non-EEA country branches
		C0110
Line of business	Z0010	
Non-EEA member	R0010	
Premiums written	R0020	
Claims incurred	R0030	
Commissions	R0040	

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	13 - Proportional medical expense reinsurance
------------------	-------	---

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	428088,01						
Claims incurred	R0030	428790,59						
Commissions	R0040							

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	14 - Proportional income protection reinsurance
------------------	-------	---

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	4582401,47						
Claims incurred	R0030	2767090,36						
Commissions	R0040							

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	1 - Medical expense insurance
------------------	-------	-------------------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	52779335,80						
Claims incurred	R0030	45881332,67						
Commissions	R0040	2771950,41						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	2 - Income protection insurance
------------------	-------	---------------------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	32587875,00						
Claims incurred	R0030	64884380,10						
Commissions	R0040	1695472,51						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	30 - Insurance with profit participation
------------------	-------	--

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	178822670,92						
Claims incurred	R0030	95362475,11						
Commissions	R0040	3313046,32						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	32 - Other life insurance
------------------	-------	---------------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	31857197,71						
Claims incurred	R0030	26623275,03						
Commissions	R0040	834656,95						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	33 - Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations
------------------	-------	--

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	52707501,74						
Claims incurred	R0030	39785172,23						
Commissions	R0040	2826634,56						

## S.04.01.01

## Activity by country

Line of business	20010	36 - Life reinsurance
------------------	-------	-----------------------

## S.04.01.01.01

## Undertaking and all branches

		Undertaking			All EEA members			Total business underwritten by all non-EEA branches
		Business underwritten in the home country, by the undertaking	Business underwritten through FPS, by the undertaking in the EEA countries different from the home country	Business underwritten through FPS in the home country, by any EEA branch	Total business underwritten by all EEA branches in the country where they are established	Total business underwritten through FPS, by all EEA branches	Total of the business underwritten through FPS by the undertaking and all EEA branches	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	
Premiums written	R0020	6427194,11						
Claims incurred	R0030	2075371,53						
Commissions	R0040							







S.19.01.01

Non-life Insurance Claims Information

Line of business	20010	
Currency	20040	

S.19.01.01.19

Additional information: historic inflation rates

(only in the case of using methods that take into account inflation to adjust data)

	N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Historic inflation rate - total	R0700														
Historic inflation rate: external inflation	R0710														
Historic inflation rate: endogenous inflation	R0720														

S.19.01.01.20

Additional information: expected inflation rates

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
	C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
Expected inflation rate - total	R0730														
Expected inflation rate: external inflation	R0740														
Expected inflation rate: endogenous inflation	R0750														

S.19.01.01.21

Description of inflation rate used

	Description
	C2200
Description of inflation rate used:	R0760













## S.22.01.01

## Impact of long term guarantees measures and transitionals

## S.22.01.01.01

## Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)									
		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without others transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Technical provisions	R0010	4401734160,54	4401734160,54		4401734160,54		4423208188,73	21474028,19	4423208188,73		21474028,19
Basic own funds	R0020	1131413670,60	1131413670,60		1131413670,60		1116676570,96	-14737099,64	1116676570,96		-14737099,64
Excess of assets over liabilities	R0030	1131413670,60	1131413670,60		1131413670,60		1116676570,96	-14737099,64	1116676570,96		-14737099,64
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Eligible own funds to meet SCR	R0050	1131413670,60	1131413670,60		1131413670,60		1116676570,96	-14737099,64	1116676570,96		-14737099,64
Tier 1	R0060	1131413670,60	1131413670,60		1131413670,60		1116676570,96	-14737099,64	1116676570,96		-14737099,64
Tier 2	R0070	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
Tier 3	R0080	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
SCR	R0090	458201387,47	458201387,47		458201387,47		471997820,69	13796433,22	471997820,69		13796433,22
Eligible own funds to meet MCR	R0100	1131413670,60	1131413670,60		1131413670,60		1116676570,96	-14737099,64	1116676570,96		-14737099,64
Minimum Capital Requirement	R0110	175834897,72	175834897,72		175834897,72		177892262,58	2057364,86	177892262,58		2057364,86

5.23.01.01

Own funds

5.23.01.01.01

Own funds

		Total C0010	Tier 1 - unrestricted C0020	Tier 1 - restricted C0030	Tier 2 C0040	Tier 3 C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0,00	0,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	381122,54	381122,54		0,00	
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	R0070	246945414,00	246945414,00			
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	884087134,06	884087134,06			
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00				
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230					
<b>Total basic own funds after deductions</b>	<b>R0290</b>	<b>1131413670,60</b>	<b>1131413670,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual-type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
<b>Total ancillary own funds</b>	<b>R0400</b>					
<b>Available and eligible own funds</b>						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	1131413670,60	1131413670,60	0,00	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	1131413670,60	1131413670,60	0,00	0,00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	1131413670,60	1131413670,60	0,00		0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	1131413670,60	1131413670,60	0,00		
<b>SCR</b>	<b>R0580</b>	<b>458201387,47</b>				
<b>MCR</b>	<b>R0600</b>	<b>175834897,72</b>				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	246,92%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	643,45%				

5.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	1131413670,60
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	247326536,54
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>884087134,06</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	11712189,07
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	4792172,22
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>16504361,29</b>

## S.25.01.01

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

## S.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	362580793,893	706652529,229	0,000
Counterparty default risk	R0020	52734877,907	52734877,907	0,000
Life underwriting risk	R0030	49167872,908	82224404,742	0,000
Health underwriting risk	R0040	125842665,790	137706440,623	0,000
Non-life underwriting risk	R0050	0,000	0,000	0,000
Diversification	R0060	-141443151,695	-182033441,017	
Intangible asset risk	R0070	0,000	0,000	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>448883058,804</b>	<b>797284811,485</b>	

## S.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	0,000
Operational risk	R0130	26835828,399
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-348401752,681
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-17517499,735
	R0160	0,000
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC		
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	<b>458201387,467</b>
Capital add-on already set	R0210	0,000
Solvency capital requirement	R0220	458201387,467
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	0,000
	R0430	0,000
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	0,000
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	706237372,033

## S.25.01.01.03

## Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	1 - Yes

## S.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,000	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	17517500,000	

## S.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-17517499,735
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-17517499,735
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

## S.25.01.01

## Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula - Using Article 112

## S.25.01.01.01

## Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010			
Counterparty default risk	R0020			
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040			
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060			
Intangible asset risk	R0070			
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>			

## S.25.01.01.02

## Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
<b>Solvency Capital Requirement excluding capital add-on</b>	<b>R0200</b>	
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	
<b>Other information on SCR</b>		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

## S.25.01.01.03

## Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	

## S.25.01.01.04

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600		
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630		

## S.25.01.01.05

## Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	

5.28.02.01

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

5.28.02.01.01

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR <sub>(NL, NI)</sub> Result	MCR <sub>(L, I)</sub> Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	40719105,84	0,00

5.28.02.01.02

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	10942636,83	54071929,82	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	231800128,83	85854168,56	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00

5.28.02.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR <sub>(L, NI)</sub> Result	MCR <sub>(L, I)</sub> Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	4821304,54	130294487,34

5.28.02.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		3838327829,95	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		706237372,03	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	229585930,37		61952969,38	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		33856698034,05

5.28.02.01.05

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	175834897,72
SCR	R0310	458201387,47
MCR cap	R0320	206190624,36
MCR floor	R0330	114550346,87
Combined MCR	R0340	175834897,72
Absolute floor of the MCR	R0350	6200000,00
Minimum Capital Requirement	R0400	175834897,72

5.28.02.01.06

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	45540410,38	130294487,34
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	118672001,35	339529386,12
Notional MCR cap	R0520	53402400,61	152788223,75
Notional MCR floor	R0530	29668000,34	84882346,53
Notional Combined MCR	R0540	45540410,38	130294487,34
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2500000,00	3700000,00
Notional MCR	R0560	45540410,38	130294487,34

**GROUPE AGRICA**  
**21 rue de la Bienfaisance**  
**75382 Paris Cedex 08**  
**Tél. : 01 71 21 00 00**  
**Fax : 01 71 21 00 01**  
**[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)**